

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 DÉCEMBRE 2019 - UAPE "LA CITROUILLE", CHEMIN DE LA PLANCHETTE 17, 1860
AIGLE

Président : M. Alexandre FAVRE
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Dominique CHESSEX
Mme Fabienne LA ROSA
Huissier : M. Albert BERTHOLET

M. le Président Alexandre FAVRE ouvre la 21ème séance de la législature 2016-2021 à 20h00.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillers présents, 10 Conseillers excusés, 2 Conseillers démissionnaires. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président annonce avoir reçu 5 interpellations, l'ordre du jour est modifié comme suit :

Point 6.1 Interpellation PSA relative "aux places de parc handicapées"

Point 6.2 Interpellation Alt./Verts "Le vélo en tant que moyen de transport à Aigle ?"

Point 6.3 Interpellation M. Goy et Consorts relative "à l'abattage de 4 arbres vénérables au parc Mon-Séjour"

Point 6.4 Interpellation EA "Quels résultats après douze mois d'exploitation du réseau MobiChablais?"

Point 6.5 Interpellation EA "Quelle affectation pour l'ex-Hôtel Suisse ?"

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre commentaire, il est soumis au vote tel que modifié et **accepté à l'unanimité** des membres présents.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2019

En préambule, **M. le Président** signale une erreur en page 8 du PV. Il a été noté en bas de page : accepté à l'unanimité, il faut lire "**accepté à la majorité**".

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) apporte plusieurs corrections :

- page 7 de son intervention, premier paragraphe, 3ème ligne : ce n'est pas très compréhensible et propose de **biffer simplement "s'il augmente, il est à 100"**.
- le Canton n'est pas à 150 mais à **154,5**
- paragraphe suivant, 3ème ligne, "il a négocié avec les associations de commune et à la base c'était de ne rien changer au niveau des communes", il faut lire "**c'était de ne rien changer au niveau de l'imposition globale**". Il est clair qu'au niveau des communes, il fallait changer.
- haut de la page 18 : "les conclusions amendées sont acceptées à la majorité des membres présents comme suit : au vu de ce qui précède, la commission des finances demande" ; il faut lire "**la commission ad hoc demande**" ces décisions.
- Amendement de la COFIN, fin du point 2 en gras, il est dit "le solde éventuel correspondant à l'investissement total des déductions", il faut lire "**correspondant à l'investissement total, déductions faites des prélèvements**"
- début du point 4, porter au budget dès 2020 les montants nécessaires à la création d'une **cellule** Promotion & Evènements.

Il n'y a pas d'autre intervention, le procès-verbal est soumis au vote. Il est **accepté à la majorité** des membres présents. (2 abstentions)

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Carnet noir :

Décès de M. Jean-François RIEDER, Conseiller communal Libéral de 1994 à 2001.
L'Assemblée est priée de se lever pour respecter une minute de silence afin d'honorer sa mémoire.

Démissions :

- Mme **Corinne DI MARCO** (EA) et M. **Alain MORET** (EA) au 30 novembre 2019
- Mme **Florence LAVANCHY-RAU** (PLR) au 31 décembre 2019

Courriers :

- Plusieurs copies de courrier lui sont parvenus, adressés à la Municipalité, ainsi que divers remerciements suite à des représentations.
- Suite à la motion déposée par Mme Marie-Dominique GENOUD le 11 juin 2019, une commission chargée de revoir le règlement du Conseil communal a été nommée et rapportera lors d'un prochain conseil.

- Courrier de l'Entente Aiglonne faisant part de quelques manquements au règlement :
 - Concernant le règlement du Conseil communal, art. 50-dernier alinéa, il est dit que le Président n'a pas distingué les absences excusées de celles qui ne l'étaient pas. Il n'était pas nécessaire de le faire puisque toutes les absences étaient excusées.
 - A l'article 70, il est fait part que 2 Conseillers au moins ont pris la parole sans que le Président ne l'ait accordée.
 - A l'art. 71, des Conseillers ont parlé assis sans que le Président ne leur ait donné la permission. A compter de ce jour, M. le Président prie les Conseillers de respecter le droit de parole et d'attendre qu'elle leur soit donnée avant de s'exprimer. En cas de problème, de demander expressément l'autorisation de pouvoir rester assis.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Maude **ALLORA**, Municipale

3 communications :

- **Cartes CFF** : comme en 2018, les communes d'Aigle et d'Yverne mettent chaque jour à disposition 4 cartes journalières CFF au prix de CHF 40.-. La réservation s'effectue depuis le site Internet de la commune et le retrait à l'Office du Tourisme.
- **ARASAPE** : lors de la séance du 21 novembre, l'assemblée intercommunale de l'ARASAPE a validé à l'unanimité le nouveau budget de l'accueil de jour proposé par le CODIR. Différentes économies ont été trouvées par la suppression de certaines places d'accueil qui ne répondaient pas forcément à un besoin, ainsi que quelques ajustements sur la contribution des parents entre autres. Le nouveau budget se monte à CHF 20'807'000.-, soit une diminution de CHF 860'000.-. Le montant à charge des communes se voit quant à lui, diminué de CHF 707'000.-. Ainsi, la participation au réseau Enfants Chablais pour 2020 se monte à CHF 1'698'000.- au lieu de CHF 1'858'000.-, soit une diminution de CHF 160'000.- pour la commune d'Aigle.
- **Fondation Clin d'Oeil** : suite à la mise en place d'un nouveau conseil de fondation intégrant un membre de droits pour la paroisse et la commune, ainsi que le changement de statuts et sa publication au Registre du Commerce, la Paroisse a requis auprès de la Chambre Patrimoniale Cantonale le 5 novembre dernier, le retrait de la requête de conciliation, ce qui clôt la procédure à l'encontre de la Fondation Clin d'Oeil.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale

2 communications :

- **Infrastructures scolaires** : des caméras ont été installées et continueront de l'être, sur le nouveau complexe sportif situé à côté du bâtiment de l'UAPE. Le 23 novembre dernier, le bâtiment KIWI et les installations sportives ont été inaugurées. Il a été annoncé aux enfants le droit de rentrer dans le complexe uniquement ce jour-là. Malheureusement, cela n'a pas été entendu dans ce sens-là et les entreprises travaillant dans ce complexe ont eu beaucoup de difficultés les jours suivants à récupérer les lieux pour continuer à travailler, les jeunes ne les laissant pas rentrer. Suite à cela, la Municipalité a décidé de mettre des caméras et de mettre en place d'autres mesures afin d'éviter toutes ces incivilités qui causent beaucoup de désagréments à tout le monde.

- **Anniversaire** : cette année, l'ancien collège fête ses 150 ans. A cette occasion, la Municipalité a décidé de célébrer cet anniversaire le jour du printemps, soit le 21 mars 2020, avec la venue de M. Michel MAYOR. Il s'agira d'une journée festive où la population sera cordialement invitée en espérant la voir très nombreuse ce jour-là dans la cour de l'ancien collège.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal

Soucieux et préoccupé par les questions d'environnement et de développement durable, l'Exécutif travaille actuellement sur 3 projets :

- **Projet 1** : la commune est en négociation avec la Satom dans le cadre d'un projet d'extension d'un réseau de chauffage à distance. Elle a été approchée par la Satom qui a le projet d'étendre le réseau de chauffage à distance sur le Chablais vaudois et particulièrement sur les communes d'Ollon et d'Aigle. Comme la commune d'Ollon, nous avons marqué notre intérêt et avons donné un préavis favorable à ce projet. Les actions suivantes seront d'analyser l'approvisionnement en matières premières pour savoir si nous avons les capacités suffisantes pour alimenter un tel réseau. D'après les premières estimations, ça devrait être le cas, d'autant plus que le projet *Pimento* de la Migros qui consistait à cultiver des poivrons sous des serres du côté de Collombey a été abandonné, ce qui nous met une certaine quantité d'énergie à disposition du chauffage à distance. Pour la suite de ce projet, il s'agira pour la Satom, de cartographier les zones, d'analyser le potentiel de consommation en énergie des deux communes et d'étudier un tracé si possible optimal, ceci en collaboration avec les Autorités municipales. Nous avons suggéré à la Satom de s'approcher d'autres acteurs et distributeurs pour travailler en partenariat afin de garantir l'approvisionnement de ce chauffage à distance en période de pointe.
- **Projet 2** : dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de Ville, la centrale de chauffe doit être changée. Nous étudions, avec un bureau spécialisé, la possibilité de créer un mini chauffage à distance au centre-ville, pour ce qui est des bâtiments de la commune et qui pourrait également être étendu aux riverains, en passant par la Rue Farel.
- **Projet 3** : la Municipalité collabore avec un bureau spécialisé pour étudier si, sur le territoire de la commune d'Aigle, il y a des possibilités d'installer une centrale géothermie de moyenne puissance.

La Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil de l'avancement de ces projets.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal

3 communications :

- **Electromobilité** : le dispositif sera complet avec 5 projets bien spécifiques : en recharges lentes sur les parkings Novassale et Alphonse Mex, en recharges un peu plus moyennes sur le parking Chevron ainsi qu'un gros projet s'apparentant à une station-service pour l'électromobilité sur le site de la Mêlée, ceci en partenariat très innovant d'une batterie gérée par l'EPFL qui pourra stocker l'énergie nécessaire à l'alimentation de ces véhicules. L'énergie produite pour l'alimentation de ces recharges provient des panneaux solaires de la Migros. En résumé, il s'agira de 2 places de parc sur Alphonse Mex et 2 places de parc à Novassale pour ce qui concerne les recharges lentes, 4 places de parc en charges moyennes à proximité du centre-ville sur le parking Chevron, et de 4 à 24 places de parc totalement dédiées, sur le site de la Mêlée. Il n'y aura pas de suppression de places en bas, il s'agit d'un ajout entre le fitness et la buvette actuelle du terrain de foot avec une possibilité d'utiliser ces places avec l'horodateur déjà installé. Ensuite, un projet My E Parc prévoit sur nos parkings privés communaux de Novassales et de l'Hôtel de Ville, de donner la possibilité aux locataires d'avoir une borne en location et pouvoir s'y brancher. Le dispositif en termes d'électromobilité sera ainsi complet pour une certaine durée.
- **Parc Mon Séjour** : pour rappel, la décision municipale a eu lieu le 21 octobre 2019. La Municipalité a estimé qu'il s'agissait d'avoir un traitement particulier à cette information-là, puisque celle-ci a été insérée dans les communications municipales. La publication a ensuite eu lieu pendant 20 jours, soit jusqu'au 22 novembre. Un contact avec la presse a été pris dans l'intervalle mais l'article a été repoussé pour

d'autres raisons et parus 3 jours seulement avant la fin de la publication. Des oppositions ont été déposées, jugées hors délai, une pétition a circulé mais n'est pas parvenue à ce jour à la Municipalité. Le 2 décembre, l'Exécutif a pris un bon moment pour étudier la situation puisque l'émotion s'était un peu emparée des réseaux sociaux, et il a ainsi été estimé la nécessité de couper ces arbres. L'organisation du travail qui avait été planifié depuis le 22 novembre a généré près de 15 personnes sur place avec un hélicoptère, du personnel de la Police et du service des forêts. La Municipalité a décidé de maintenir cet abattage tout en déléguant M. DEVAUD sur place pour contact avec certains riverains. Ce travail a été planifié avec d'autres interventions par hélicoptère sur place ce jour-là, notamment pour l'Etat de Vaud et la commune de Leysin. A la suite de cette décision, des rencontres sur place et de cette émotion générée sur les réseaux sociaux, la Municipalité a ensuite complété son dispositif de communication avec un communiqué de presse qui est parvenu le jour même à la presse pour expliquer certains points.

- **Jetons de présence** : les Conseillers sont invités à retirer leurs jetons de présence samedi 14 décembre entre 09h00 et 12h00, avec possibilité également d'acquiescer sur place plusieurs bouteilles.

Frédéric BORLOZ, syndic

1 communication :

- **Parking "Sous le Bourg"** : annonce d'une dépense d'environ CHF 45'000.- pour équiper le parking du nouveau projet immobilier "Sous le Bourg". Comme annoncé à plusieurs reprises au Conseil, la Municipalité a étudié les possibilités de gérer ce parking d'une manière extrêmement moderne, l'idée étant de dématérialiser sa gestion de sorte qu'il n'y ait plus de ticket ni de barrière. En avance dans ses souhaits, la Municipalité est en train de mettre en place et de chercher des solutions diverses et variées ; c'est un assez gros travail de suivi ces derniers mois. Il s'agit de la mise en place d'un système qui se veut évolutif, qui, dans un premier temps, sera traditionnel mais équipé de toute l'informatique, de caméras, reconnaissance numérogique, etc.. de sorte à ce que dès que le matériel le permettra, supprimer les tickets, et ensuite les barrières. Ceci-dit, il faut pouvoir commencer à ouvrir le parking et l'exploiter à partir du mois de mars, les délais sont donc courts. L'accord qui a été fait entre les propriétaires qui paient une partie du matériel et la commune qui va l'exploiter, représente cette somme de CHF 45'000.-. A la suite de la votation importante du 9 février prochain, la Municipalité déposera un préavis qui va de manière très détaillée exposer le projet, à savoir s'il faut prévoir aussi l'équipement du bâtiment EEG et de son sous-sol. Il rappelle que l'objectif est d'avoir tous les parkings d'Aigle gérés selon le même système, avec des gens pouvant se déplacer d'un parking à l'autre, comme on peut le voir dans les autres villes. Les objectifs restant les mêmes, le préavis variera en fonction de la décision du 9 février prochain.

1.6 ASSERMENTATION DE DEUX CONSEILLERS

M. le Président explique que les 2 Conseillers proposés par l'Entente Aiglonne pour remplacer leurs démissionnaires ne pourront pas être assermentés ce soir. Par leurs lettres de renonciation fournie par l'EA, les derniers viennent-ensuite ont renoncé à leur mandat. Deux autres personnes ont été proposées dans une lettre d'intention signée par 6 parrains, mais ne s'agissant pas de parrains de la première liste, soit celle de 2016, les signatures arrivées n'étaient pas les bonnes. Etant donné le droit de recours de trois jours, les choses n'ont pas pu se faire à temps, ce qui fait que l'assermentation de ces personnes se déroulera lors de la prochaine séance de Conseil.

M. le Président demande aux chefs de groupe de rester vigilant en fin de législature. Si un parti n'a plus de viennent-ensuite, il doit absolument fournir une lettre d'intention du candidat qui doit être signée par 6 parrains de la liste initiale de 2016.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2019-12 DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019 RELATIF AUX RÉPONSES AU POSTULAT DE MME RACHEL CARNAL (ALTERNATIVE-VERTS) DU 23 JUIN 2017 « POUR UNE COMMUNE SANS PESTICIDES DE SYNTHÈSE »

M. Jean-Marc **CROUSAZ** (PLR) donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est **ouverte** :

M. Philippe **BELLWALD** (EA) est partagé en lisant ce rapport, car il est dit en fin du 2ème paragraphe de la page 2, "*M. le Municipal Duroux nous explique que plusieurs machines ont été testées et n'ont, à ce jour, pas apporté satisfaction*". Maintenant, se rapportant en page 3 du préavis, on dit : "*qu'une fois ce préavis accepté par le Conseil, les étapes de réalisation suivantes sont envisagées : achat d'une désherbeuse à vapeur sèche*". M. BELLWALD ne comprend pas très bien comment est-ce qu'on peut être logique et proposer d'acheter une machine, si aujourd'hui on nous dit qu'elle n'apporte pas satisfaction.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, comprend la question de M. le Conseiller BELLWALD. Ce n'est pas une science exacte que d'opter pour un tel engin, parce que ce sont des technologies relativement nouvelles. Plusieurs machines ont été testées et nous nous sommes aperçus qu'il y avait de grandes différences d'un fabricant à un autre, et une évolution technologique très rapide. Nous avons préféré tester ces machines pour voir l'évolution technologique et attendre la bonne opportunité pour acquérir celle qui nous convient le mieux, et surtout celle qui correspond à nos attentes, en utilisant le moins d'eau possible et qui soit moins chronophage en personnel communal. Pour rappel, pour faire fonctionner une telle machine, il faut deux personnes au minimum dans le meilleur des cas. C'est dans cet esprit de choisir le meilleur des modèles qui convient le mieux que nous avons retardé cet achat mais que nous l'envisageons.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) remercie M. DUROUX. Toutefois, ce préavis n'arrive-t-il pas trop tôt par rapport à ce qu'il engage pour le Conseil ?

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, ne pense pas que ce préavis arrive trop tôt. L'interpellation de Mme CARNAL est parvenue il y a déjà de nombreux mois et il s'agissait d'y répondre. Nous avons été visiter plusieurs communes qui utilisent déjà ces technologies et nous sommes prêts, pour autant que le Conseil accepte les conclusions du rapport de la commission qui sont identiques au préavis municipal, à continuer d'étudier les meilleures solutions. Les progrès technologiques sont rapides et sensibles et nous serons prêts ce printemps à acquérir le modèle de machine à vapeur qui correspond le mieux et il est maintenant nécessaire que la commune d'Aigle fasse le pas si nous voulons réduire la consommation des pesticides.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est **close**.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES, identiques sur le fond à celles du préavis municipal :

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, à l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal d'Aigle :

- Vu le préavis n° 2019-12 du 7 octobre 2019
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2019-12.

Acceptation : à la majorité - 2 abstentions

2.2 RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2019-13 DU 14 OCTOBRE 2019 RELATIF AUX RÉPONSES AUX POSTULATS DE MME MARIE-DOMINIQUE GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) ET CONSORTS, DÉPOSÉ LE 22 MARS 2018, INTITULÉ « POUR UNE DÉCHETTERIE MOBILE, DESTINÉE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE » ET LE 29 JUIN 2018, INTITULÉ « POUR UN SYSTÈME DE COLLECTE RESPONSABLE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DES MÉNAGES PRIVÉS », AINSI QUE CELUI DE M. LOUIS GOY (ALTERNATIVE-VERTS) ET CONSORTS, DÉPOSÉ LE 24 MAI 2018, INTITULÉ « POUR LA CRÉATION D'UNE RESSOURCERIE ET RAMASSAGE DES ORDURES COMPOSTABLES POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS DE LA COMMUNE »

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis.

La discussion est **ouverte** :

M. Didier **BADAN** (UDC) : actuellement, les entreprises aiglounes paient une taxe annuelle dite "Taxe annuelle sur les ordures" et cela au même titre que les privés, à savoir :

- Taxe par appartement-maison de CHF 100.- (TVA incluse)
- Taxe pour les entreprises-caves et autres de CHF 200.- (TVA incluse)

Le groupe UDC n'est pas favorable aux taxes, mais comprend bien que cette taxe dite du pollueur-payeur est justifiée. Et surtout, que ce compte doit être équilibré. Mais néanmoins, la taxe sur les entreprises est déjà largement surfaite. Prenez par exemple un peintre, ou un carreleur indépendant qui paie à ce jour la taxe doublement, c'est-à-dire les CHF 100.- (appartement) et les CHF 200.- pour son activité indépendante...

Tout cela pour, en fin de compte, ne générer que très peu de déchets supplémentaires et, surtout, avoir un accès limité à la déchetterie. Nous ne parlerons même pas des grandes entreprises qui se débarrassent elles-mêmes de leurs gros déchets.

Dans le préavis, point 9, la Municipalité envisage de procéder à une augmentation de CHF 50.- par appartement et de CHF 100.- pour les entreprises !!! Vous comprendrez bien que faisant suite au compte rendu ci-dessus, nous ne sommes pas favorables à cette augmentation de taxe sur les entreprises. Tout comme la commission ad hoc le relève en page 3.

Toujours dans le point 9 du préavis municipal, il est dit que :

- Cette mesure est envisagée après analyse...
- et que la Municipalité se réserve la possibilité d'adapter le montant de la taxe... à la hausse ou à la baisse.

A la baisse... on peut y croire, c'est bientôt Noël. Alors gardons espoir.

C'est pourquoi le Groupe UDC demande que la Municipalité, après une année complète d'utilisation de la nouvelle gestion des déchets, communique son rapport, et que, si une possible augmentation de taxe devait se faire, considère ce qui précède et que toute modification de la taxe sur les ordures, se fasse par voie de préavis.

Amendement proposé par M. Didier BADAN pour le groupe UDC

Ajout d'un point 4 aux conclusions du préavis : la Municipalité déposera par voie de préavis toutes modifications de la taxe sur les ordures

M. Cédric **ALLORA** (Alt.-Verts) rappelle qu'il y a un règlement sur les déchets et selon les compétences de la Municipalité, les montants sont fixés au maximum de CHF 200.- par ménage et CHF 300.- pour les entreprises. M. ALLORA est d'accord avec M. BADAN, il est aussi contre l'augmentation, cependant, ce règlement a été voté et ne pense pas que cet amendement soit possible d'être mis en place sans le modifier.

Ensuite, M. **ALLORA** vient d'entendre un préavis favorable de la Municipalité pour le chauffage à distance, via la SATOM qui s'occupe aussi de la gestion des déchets verts sur le territoire de Villeneuve, respectivement Rennaz, également pour le chauffage à distance. Aussi, s'adressant à la Municipalité, il est un peu surpris que ce paramètre n'ait pas été pris en compte par rapport à la gestion de nos déchets verts.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal : tout d'abord, la Municipalité va tenir compte des vœux émis par la commission, qui vont tout à fait dans son sens.

Vœu N° 1 : *en plus du magazine "Aigle Info", la commission souhaite que la prestation de déchetterie mobile figure sur tous les dépliant officiels ayant trait aux déchets ainsi que sur le site Internet communal. Les informations pratiques devraient y être indiquées : personnes ayant droit, conditions, n° d'appel. Ainsi que le prix à l'heure pour les autres personnes.*

Réponse de M. le Municipal Jean-Luc **DUROUX** : le système de déchetterie mobile pour les personnes à mobilité réduite fonctionne déjà. La Municipalité va intensifier la communication et c'était aussi son intention.

Vœu N° 2 : *afin d'améliorer le recyclage de tous types de déchets, la commission souhaite que la Municipalité explore des pistes de partenariat avec des organismes à but non lucratif pour la collecte et la revente d'objets et de mobilier, ou pour leur réparation.*

Réponse de M. le Municipal Jean-Luc **DUROUX** : il s'agit de pouvoir prendre des mesures pour récupérer certains objets. Ce n'est pas toujours facile car il faut respecter aussi la sphère privée. La commune a un contrat avec SWICO et on ne peut pas faire n'importe quoi avec les appareils électroniques. Il est vrai que l'on peut approcher des sociétés à but non lucratif qui pourraient être intéressées par ce type de matériel. Nous avons posé la question notamment à la commune de Montreux qui a une ressourcerie très développée et moderne mais il y a relativement peu d'intérêt. Mais nous allons faire ce travail.

Vœu N° 3 : *la commission demande que les campagnes d'information, dans un but éducatif, soient régulièrement renouvelées. Elles cibleront le système GastroVert, mais aussi le tri aux éco-points et à la déchetterie. Ces campagnes utiliseront différents moyens, y compris ludiques, pour inciter les citoyens d'Aigle à une plus grande responsabilité en matière d'élimination et de recyclage de leurs déchets. Les écoles et les associations seront des partenaires actifs de ces campagnes.*

Réponse de M. le Municipal Jean-Luc **DUROUX** : sans une communication appropriée sur Internet, sur des sites de tris ou dans les écoles, nous n'aurons pas de succès pour mettre en oeuvre toutes ces mesures d'amélioration de tri et d'élimination de nos déchets. Cela va tout à fait dans le concept de la Municipalité qui va s'y attacher.

Concernant l'amendement de M. BADAN, M. DUROUX a pris bonne et le comprend. La Municipalité n'est pas non plus toujours favorable aux taxes. Elle souhaite avoir une fiscalité attractive pour les citoyens et les entreprises mais il rappelle qu'elle est liée en terme légal, au principe de causalité en ce qui concerne la gestion des déchets. Ce principe est simple, le détenteur finance l'élimination de ses déchets. La somme des taxes prélevées ne doit pas être inférieure au coût total de l'élimination des déchets. Nous sommes actuellement en balance avec ces coûts et ces recettes et à son avis, cet amendement est inopportun, il vient un peu vite. La Municipalité propose d'introduire le système GastroVert, d'améliorer le tri des déchets à la déchetterie, sur les Eco-points, d'améliorer l'information et voir ce qui se passe. C'est pour cette raison qu'un tableau a été fait et des calculs soumis dans le préavis afin d'être clairs et transparents, ensuite faire un ou deux exercices pour voir le comportement des usagers afin de revenir vers le Conseil avec un programme détaillé et un résultat transparent avant de prendre des mesures d'augmentation ou de réduction de certaines taxes. Il n'y a pas que la taxe des entreprises, il y a aussi la taxe des ménages, au plomb, au sac, donc c'est un tout qu'il faut reconsidérer et peut-être probablement que l'on devra retoucher le règlement sur le traitement de nos déchets. Il faut laisser le temps de mettre en place et de revenir vers le Conseil pour pouvoir faire une proposition concrète, chiffrée, en tenant compte du comportement des usagers.

En ce qui concerne les déchets verts, M. DUROUX informe que la SATOM récupère les déchets verts sur le site de Villeneuve. La commune d'Aigle a un contrat plus favorable avec une société privée, qui fait le même travail, et nous continuerons à travailler avec cette entreprise qui nous donne satisfaction.

M. Didier **BADAN** (UDC) se dit satisfait que la Municipalité aille dans le sens de l'amendement puisque c'est exactement ce qui a été déposé et demandé : attendre une année, faire un rapport et que toute augmentation soit faite par voie de préavis. Il constate que la Municipalité va dans ce sens et maintient l'amendement.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal : la Municipalité amène des innovations dans le tri, dans la gestion et la valorisation des déchets. C'est quelque chose de nouveau, il faut laisser le temps de mettre les choses en place. Il rappelle qu'actuellement, il y a un règlement sur la gestion des déchets qui autorise déjà à augmenter les taxes selon les compétences municipales. La Municipalité ne l'a pas fait et ne souhaite pas le faire de manière arbitraire, mais le faire sur des bases concrètes, chiffrées, expérimentées. L'amendement n'est donc pas recevable en l'état. M. DUROUX demande de ne pas le cautionner, de voter les conclusions du rapport de la commission qui sont identiques au préavis municipal et de doter ainsi la commune d'Aigle d'un système actuel et moderne de tri et de valorisation des déchets, pour notre génération et les générations futures.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est **close**.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR M. DIDIER BADAN POUR LE GROUPE UDC

Refusé à la majorité : 33 refus, 18 acceptations, 3 abstentions

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, à l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal d'Aigle :

- Vu le préavis n° 2019-13 du 14 octobre 2019
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2019-13
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.- TTC pour la pose et l'aménagement de structure de collectes GatroVert Private de type n/VIN
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, ce montant aux meilleures conditions et de l'amortir selon nos disponibilités, mais au maximum sur 10 ans

Acceptation : à la majorité - 41 acceptations - 7 refus - 8 abstentions

2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2019-14 DU LUNDI 21 OCTOBRE 2019 RELATIF AU BUDGET ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2020

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour le bon déroulement du point 2.3 :

1. lecture du rapport, 2. passage en revue du préavis, 3. discussion sur le rapport, 4. vote sur les conclusions.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR), Président de la COFIN : d'entente avec la commission des finances et conformément au règlement communal, il donne lecture de certaines parties des généralités, des remarques sur les comptes détaillés et les conclusions du rapport. En préambule, l'Huissier a distribué à l'ensemble des Conseillers, une feuille faisant partie du budget. Dans les documents reçus, la page 35 figurait à deux reprises et il manquait la fin du compte N° 3, partie vigne. Les totaux sont justes, la COFIN a travaillé sur le document de base qui était complet, qui avait la totalité des coûts.

Le budget est passé en revue.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) revient sur le problème d'une page manquante dans le préavis présenté au Conseil. L'EA a signifié au Président du Conseil communal aujourd'hui, qu'il manque effectivement une page dans le rapport reçu. Dès lors, sa question est d'importance : est-ce légal que le Conseil se prononce sur un préavis qui est incomplet ? Il y a un certain formalisme à respecter, qui a été rappelé à plusieurs reprises, et il est important que les Conseillers communaux puissent voter en connaissance de cause sur un préavis dans son entier. Le domaine des vignes et caves.... C'est anormal et illégal probablement, de vouloir se prononcer sur l'entier des comptes. Ne pourrait-il pas y avoir un recours ou un problème ? Est-ce qu'il n'est pas nécessaire de poser la question pour qu'on nous présente un préavis complet, avec un certain délai de réflexion ? Même si aujourd'hui on nous donne une feuille, c'est une chose, mais est-ce légal ? Il demande d'y réfléchir car il ne faudrait pas avoir un recours.

M. le Président n'a pas la possibilité de répondre sur la légalité de ce préavis. Etant donné que l'on a réussi à réagir rapidement pour fournir cette feuille à tous les Conseillers, le bon sens veut que l'on fasse le travail comme il était prévu et que s'il devait y avoir un recours, il serait traité comme il se doit. Il se voit mal renvoyer ce budget à la Municipalité et reconvoquer une séance du Conseil pour une feuille manquante. Il prend sur lui

pour faire en sorte d'aller de l'avant et si recours il devait y avoir, advienne que pourra. Mais il n'a pas la réponse sur la légalité ou pas de cette façon de faire. Il est vigneron et non juriste.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : sa question s'adresse à la Municipalité. En page 14, il s'agit d'un texte que l'on nous propose au point "Evolution prévisible de la dette" : *" Au 30 septembre 2019, la dette se montant à CHF 62'214'238.-, en augmentation de CHF 6'251'126.- par rapport à 2018. Elle a augmenté en 2014 car il y a eu l'achat du terrain dit BCVs pour CHF 9'431'760.-. Cet investissement important a été effectué pour attirer des entreprises à Aigle"*. M. BELLWALD ne comprend pas ce que viennent faire ces deux phrases dans le libellé de ce paragraphe et il demande des explications.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : constate avec plaisir la sémantique de ce rapport en le relisant et ce qu'il peut arriver lorsqu'on l'écrit. Imaginant qu'il se trouve à la même page que M. BELLWALD, ce n'est pas 2014, mais 2015. Ensuite, c'est pour préciser le fait qu'elle avait beaucoup augmenté cette année-là, suite à un investissement conséquent. Dans la dette, ce qui est important, c'est que sa tendance soit toujours à la baisse, même si parfois elle augmente lorsque l'on fait des investissements particuliers.

M. Philippe **BELLWALD** (EA), remercie M. BORLOZ pour son explication et le prie de l'excuser pour le lapsus de 2015. Simplement, il trouve que ces deux phrases tombent comme un cheveu sur la soupe ; on ne voit pas très bien ce qu'il y a entre ces deux premières phrases et la fin du paragraphe qui commence par *" L'augmentation de cette année est essentiellement due à la réalisation du bâtiment scolaire"*. Là, il faudrait supprimer trois phrases pour simplement la clarté du texte.

M. Alexandre **MASSY** (UDC) : sa question se porte sur la même page concernant l'inégalité de traitement entre les communes qui ont une police municipale ou intercommunale et celles qui font appel aux services de la gendarmerie : *" l'un des problèmes principaux réside dans l'inégalité de traitement apparente entre les communes qui disposent des services de la gendarmerie et celles qui ont une police municipale. Cette question doit être rapidement mise sur la table politique et une correction financière doit être appliquée pour rétablir une certaine équité entre les communes vaudoises"*. Sachant que le problème existe depuis environ 10 ans, qu'est-ce que la Municipalité a déjà mis en oeuvre ou a pris comme mesures pour changer ça ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : il s'agit d'un sujet récurrent vis-à-vis duquel le Conseil d'Etat exprime une non entrée en matière. Nous avons été désignés dans un groupe de travail qui a d'ailleurs été dissout, car nous nous étions plaints auprès du Conseil d'Etat directement de cet état de fait, il y a plusieurs années. Ensuite, nous nous sommes plaints auprès de l'UCV qui a fait une analyse comparant plus les polices municipales entre elles que les situations communales où il y a des polices cantonales. Entre deux, nous avons aussi alerté la conférence des directeurs de police qui avait annoncé une comparaison mais qui était similaire à la comparaison qu'avait faite l'UCV. Nous sommes donc dans une situation où personne ne nous écoute alors même que les communes qui sont concernées sont assez nombreuses. En parallèle à cela, puisque les corporations institutionnelles des communes ne répondent pas présentes sur cette question très importante, nous avons contacté une deuxième fois le Conseil d'Etat qui a répondu qu'il ne rouvrira pas ce dossier. On se trouve dans une situation compliquée. Même si cette question lui plaît, la réponse donnée est malheureusement beaucoup moins plaisante. Pour comprendre ce qu'il se passe, par rapport à un cahier des charges obligatoire que le canton nous impose sans qu'il y ait consultation, les communes doivent assumer une police municipale, et celles qui n'en ont pas, profitent de la police cantonale et reçoivent une facture annuelle. Le problème est que cette facture-là est sans proportion aucune avec celle du coût de notre police à nous. Il y a donc une inégalité de traitement pour un service qui est similaire pour le citoyen qui paie deux fois. Une première fois dans sa police et une seconde fois dans les impôts au canton qui contribuent à financer sa police cantonale. Il faudra un jour casser ça. Réflexion faite, il y a eu des politiciens suisses qui ont, un moment donné, parlé de police fédérale. Il croit que les professionnels s'accordent pour dire aujourd'hui qu'il est totalement illusoire d'imaginer des milliers de policiers dans une seule police, parlant trois langues en Suisse. En revanche, l'idée qui, à son avis n'est pas morte et qui devrait renaître un jour, c'est d'avoir des polices par régions linguistiques. On pourrait imaginer de manière raisonnable avoir une police romande qui couvrirait tout le territoire. Presque tous les cantons se sont mis d'accord pour avoir des mêmes formations, et des mêmes principes d'engagement. Nous pourrions conserver des polices et même renforcer les polices locales et régionales qui ont un regard différent sur leur travail de tous les jours.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) rappelle l'*amendement N° 1 de la COFIN : les montants de CHF 55'000.- mentionnés aux comptes 111.3657.10 "Participation VLS" et 111.4803.00 "Prélèvement sur le fonds de réserve" doivent être supprimés.*

M. le Président met l'amendement en discussion.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité rejette cet amendement. Elle ne sait comment l'interpréter puisqu'il n'a pas d'effet sur les résultats. Il correspond à une décision prise par voie de préavis. C'est simplement dans cette continuité que nous proposons ce qui avait été annoncé par écrit. Nous ne pouvons pas, à chaque changement, déposer un préavis. On voulait prendre un peu de temps pour la réflexion, retrouver et proposer un meilleur système. Peut-être que dans deux ans, il sera remplacé par un autre plus performant et nous ne déposerons pas de préavis, c'est une continuité. Si le but est de ne pas mettre en place cette prestation pour la population, il faut faire un amendement pour enlever ce montant. La Municipalité ne comprend pas les raisons pour lesquels cet amendement est proposé et demande de ne pas l'accepter.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) : la Municipalité a raison de défendre son budget, c'est son rôle, mais la COFIN a aussi travaillé et doit également défendre cet amendement. Le syndic a beau jeu de dire que c'est déjà voté une fois, mais il rappelle que c'est un échec. Et c'est parce que c'est un échec qu'il nous a dit ne plus aller de l'avant. Et on réintroduit quelque chose sans nous expliquer au fond ce qu'il y a derrière ; c'est un peu léger. Ce n'est pas qu'on est contre l'idée, car M. BOREL est plutôt pro vélo, mais il faut que la Municipalité prenne le temps de montrer que cette fois le projet est un projet qui tient la route, qui est intelligent, qui est un vrai projet d'avenir et que ce n'est pas un projet où on nous dit dans deux ans qu'il ne marche pas. Il prie donc le Conseil de soutenir l'amendement de la COFIN. Certes, la Municipalité travaille mais la COFIN aussi.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : pour enlever toute ambiguïté, il a beaucoup apprécié la fin du rapport de la COFIN mentionnant *"que la commission des finances apprécie la manière dont le budget ordinaire a été construit et soutient la Municipalité dans son objectif de maîtrise des charges"* et a dit en retour qu'il appréciait aussi la façon dont la COFIN travaille. Nous collaborons dans de bonnes conditions, la qualité régulière du rapport du président de la COFIN est excellente et il n'y a rien à dire. Tout le monde travaille dans une ambiance tout à fait correcte et prolifique. En ce qui concerne l'amendement, le système VLS (vélo libre-service) est un système où l'on sait qu'il marche bien seulement une fois qu'il a été mis en place. La description du système connu a déjà été décidée une fois par le Conseil. Il n'y a pas de changement, on reste dans du VLS, quant au choix du prestataire, il revient à la Municipalité. Si le Conseil ne veut pas le VLS, on le retire du budget. Mais comme le contraire a été décidé et que l'on n'était pas satisfait du partenaire qui gèrait le dispositif VLS, nous avons décidé de changer. On analyse, on change le système de gestion, mais on reste dans une ligne exacte et conforme à ce que le Conseil avait décidé. Dans les informations publiques et le communiqué de presse qui ont paru au moment de l'arrêt de ce projet, il était dit que nous allions revenir avec un autre système et que l'on prenait un peu de temps pour voir ce qui allait se passer. On saura si cette méthode marche une fois qu'on aura notre expérience et non celle des autres. Nous avons pris le temps d'observer ce qui se fait ailleurs et de faire exactement, premièrement ce qui a été demandé par le Conseil, soit ce qu'il a accordé à la Municipalité et deuxièmement ce qu'on a dit qu'on allait faire à travers un communiqué de presse au moment de sa parution. Il n'y a pas de raison de changer ou alors, si le but étant ne pas avoir de VLS à Aigle, il faut voter l'amendement pour supprimer cette ligne et l'on n'en parle plus. Mais ce n'est pas l'intention de la Municipalité, pas plus que celle du Conseil.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) : la COFIN, dans sa large majorité, n'est pas contre les VLS, mais puisque la Municipalité a déjà réfléchi, il suffit de faire un préavis et d'expliquer, car le Conseil ne connaît pas toute la réflexion qui a été faite sur le bien-fondé actuel, de relancer quelque chose qui ne fonctionnait pas il y a deux ans. Il demande à cette Assemblée d'accepter l'amendement et de revenir avec un préavis ; on s'en réjouit déjà.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a bien entendu les arguments avancés par le syndic, mais si on regarde les comptes 2015 et 2016, le montant de participation VLS était d'environ CHF 31'000.- et aujourd'hui, il se monte à CHF 55'000.-. Il pense qu'en effet, comme la COFIN, nous sommes en droit de demander des explications.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, rappelle les règles avec lesquelles on a été d'accord pendant 15 ans et qui ont

été préalablement discutées avec les présidents de groupe, soit à quel moment on dépose ou pas un préavis. Deux choses ont été retenues : la première, on ne repose pas un préavis une fois la décision prise, et on s'y tient. Ensuite, les préavis éventuellement décidés au moment où le budget a été établi, on inscrit les charges dans le budget pour avoir la plus grande lisibilité budgétaire. Dans tous les cas de figure, même celui où on aurait décidé de déposer un préavis, le budget serait le même. Alors il faudrait avoir une bonne raison pour revenir en arrière.

M. Philippe **PASCHE** (PLR), pour avancer sur ce point, demande à la Municipalité à quoi servent concrètement ces CHF 55'000.- indépendamment des questions de procédures, et pourquoi elle le relance comme ça. Il lui demande de décrire en deux mots sur quoi on vote, qu'on le refuse ou qu'on l'accepte, mais au moins savoir. On a depuis dix minutes un débat de procédure qui ne l'intéresse pas beaucoup, pour savoir si ce montant sera accepté ou pas.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, remercie M. PASCHE car il s'agissait de la première question à poser à la Municipalité. Il passe la parole à Mme ALLORA.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale : il s'agit d'un système VLS VeloPass, muni d'un cadenas intelligent connecté, par lequel on peut identifier exactement l'endroit où le vélo se trouve. Il y aurait sur la commune d'Aigle, 17 stations de 4 vélos géré par la commune et des partenariats privés. La location du vélo pourrait se faire au moyen de smartphone ou par un code sur le cadenas. Ces vélos sont robustes, ils peuvent être soit électriques ou mécaniques sur le même vélo. C'est simplement la batterie que l'on rajoute sur le vélo qui est loué à l'utilisateur par un abonnement mensuel ou annuel.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : en complément technique, insiste sur le fait qu'il y a un principe d'opportunité. Ce même système est utilisé sur la Riviera, il a aussi été implanté sur Martigny, avec un lien hypothétique qui pourrait nous lier l'année prochaine à ce projet-là. Effectivement, on retrouve la différence entre les CHF 31'000.- et CHF 55'000.- dans les stations publiques qui passent de cinq à dix stations, avec une infrastructure bien moindre mais qui est répartie bien mieux dans la ville, et cinq stations qui pourraient être privées, par des entreprises ou des partenaires avec un intérêt, en particulier le CMC et ce qu'on appelle aussi des stations-exploitants où là, il y a un service qui peut être mis à disposition de l'utilisateur. M. DEVAUD insiste sur l'aspect technique actuel. Nous avons soit l'ancien système avec des stations fixes à grosses complexités, soit le système extrême où il y a des vélos partout, qui n'est pas géré et qui pose problèmes par rapport à la gestion de ces sites. Là, nous sommes typiquement sur des installations modestes, avec une grande flexibilité et testées techniquement, notamment par Steeve Morabito qui connaît un peu le vélo et qui fonctionne véritablement très bien. Les vélos sont simples et d'une utilisation facilitée pour l'utilisateur.

M. Cédric **ALLORA** (Alt.-Verts) est surpris par rapport à ce compte 111 dans son ensemble puisque l'on prélève dans les fonds de réserve des bâtiments un montant de CHF 55'000.- qui équivaut aux mêmes participations que le VLS. Par rapport au compte par nature 4803 qui est le dernier chiffre, si vous allez le chercher à la fin, ce sont les fonds de réserve pour les bâtiments. Il se réjouit aussi de voir que la Municipalité a très bien travaillé et qu'elle va remettre un préavis très rapidement.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : pour répondre à cette question pertinente, il aurait dû mettre dans les commentaires que la somme peut varier. Pour lancer l'opération, on prend sur les fonds de réserve, ensuite le projet doit vivre par lui-même sans que nous ayons besoin de prendre dans ces fonds de réserve. Mais ils servent aussi à ça et doivent être utilisés. Ensuite au sujet du fonds de réserve du bâtiment, il est possible qu'il se soit trompé dans la numérotation. Il va regarder et reviendra vers le M. le Conseiller ALLORA.

M. Clément **REBER** (PLR) revient sur cette discussion concernant l'opportunité d'un préavis par rapport à cette ligne budgétaire qui le fâche un peu car on sort du rôle d'un Législatif. Ce même Conseil a pris la décision de demander à la Municipalité de mettre en place un système de vélos en libre-service et la Municipalité, en tant qu'Exécutif, a fait son travail qui est de trouver un prestataire et de fixer des modalités de fonctionnement de ce système. Il se trouve que la Municipalité a décidé de suspendre ce service car le prestataire ne donnait pas satisfaction en nous indiquant qu'elle reviendrait en temps utile avec un nouveau projet et prestataire. C'est exactement ce qu'il relève du travail normal d'un Exécutif. Si aujourd'hui on décide de supprimer cette ligne budgétaire, cela signifie qu'on décide d'annuler notre décision de mettre en place un

système de vélo en libre-service. Ce qui, pour une ville qui se prétend capitale du cyclisme, qui se prétend une ville verte, lui paraît assez regrettable et est à peu près certain que c'est comme cela que les représentants de la presse l'entendront si ce Conseil décide de supprimer cette ligne au budget. C'est-à-dire qu'Aigle ne se voit plus comme capitale du cyclisme.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) remercie M. REBER pour son plaidoyer mais ce qu'il oublie, c'est qu'on a essayé, on l'a demandé, et il y a eu un échec. Comme il y a eu un échec, on revient sur notre décision. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Le projet n'a pas marché, on a trouvé des vélos cassés et abandonnés dans toute la ville. Aujourd'hui, il ne faut pas oublier que le projet c'est CHF 55'000.- par année, c'est CHF 1'000.- par vélo/année. Trouvons une solution moins chère, car pour qu'on reparte sur un échec cuisant comme on a eu, en plus avec 17 places bloquées dans la ville, non merci. Trouvons quelque chose de mieux par voie de préavis. Souvenons-nous qu'il y a eu un échec et qu'il faut changer et renoncer à ce système qui ne plait pas à Aigle.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, propose au Conseil qu'il dépose un amendement avec un nouveau chiffre et la Municipalité fera avec ce montant décidé, pour un service qu'elle est chargée de mettre en place.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur l'amendement est **close**.

VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 1 PROPOSE PAR LA COFIN

Accepté à la majorité : 27 approbations, 22 refus, 6 abstentions

1. Administration générale p. 21 à 28

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : au *compte 180.3517.91 bus agglo*, nous relevons que par rapport à l'année dernière, il y a eu une augmentation d'environ CHF 200'000.- et qu'il y a une augmentation également au niveau des revenus qui proviennent d'un fond de réserve qui passe de CHF 130'000.- à CHF 340'000.-. On voit que la différence entre les charges et les revenus reste constante de l'ordre de CHF 600'000.-. Dès lors, d'où provient l'argent qui est pris sur le fond de réserve ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, répond qu'il s'agit du même prélèvement que l'année précédente. Il rappelle qu'il y avait, dans le cadre des discussions l'année dernière d'une part, une réponse à une motion qui avait été déposée pour étendre les horaires, agrandir le bus, etc... Le montant indiqué, accepté par le Conseil, allait être porté au budget l'année qui suivait, ce qui a été fait. Il avait aussi été dit qu'on avait une cible en confirmant que l'on souhaitait ce bus ; on faisait une règle de trois entre notre fréquentation ici à Aigle et la fréquentation inférieure mais en augmentation des communes voisines, et en incluant une meilleure desserte des transports publics. Normalement, grâce à une augmentation des recettes planifiées, on devrait arriver à un coût de CHF 600'000.-. Pour les mêmes raisons expliquées tout à l'heure en rapport à l'utilisation du fond, nous prenons cette différence-là sur un fond, espérant qu'elle va diminuer, et qu'on va arriver à ces CHF 600'000.-. On fera une analyse pour faire le point chaque année et on prend dans le même fond que l'année dernière, qui est le fond décrit dans les comptes annuels, qui reprend un certain nombre de fonds qui sont alimentés. M. BORLOZ les décrit depuis deux ans maintenant. C'est donc dans le même compte que l'année précédente. Pour répondre plus précisément à la question de M. ALLORA, si on va regarder dans les comptes par nature, les libellés sont incomplets, ils sont regroupés. C'est très difficile de retrouver le fond précis là-dessus. C'est le libellé qui est faux. La COFIN a souvent mis le doigt dessus, il s'agit de regroupement automatique. L'informatique choisi un nom auquel il faut s'habituer ensuite il faudrait changer le nom, mais il reconnaît que ce n'est pas très lisible.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) : pour répondre à M. BELLWALD, la commission des finances avait regardé cette question. Cet argent est pris sur le fond de réserve "terrain industriel, infrastructure et achat". On voit qu'en 2018, il y a eu CHF 146'530.- d'utilisé dont CHF 130'000.- pour le bus.

2. Finances p. 29 à 32

Pas de remarque

3. Domaines et bâtiments p. 33 à 46

M. Stéphane **TILLE** (UDC) : sur le compte 353.3141.10 *travaux d'amélioration*. D'après le rapport de la COFIN, ces travaux concernent l'appartement au Bec d'Aigle soumis au préavis à caractère d'urgence 2019-07. Ce préavis d'un montant de CHF 130'000.- prévoyait la rénovation complète des appartements, c'est-à-dire la réfection de la cuisine, salle de bain, sanitaire, chauffage, mise aux normes de l'électricité, déplacement de murs, ainsi que le désamiantage. Il s'agissait d'un crédit de construction qui augmentait la valeur du bien et en la passant par voie de budget, ce n'est plus le cas. Quels travaux la Municipalité a-t-elle prévu de supprimer par rapport au préavis 2019-07 pour diminuer de plus de 40% les coûts de rénovation et la Municipalité va-t-elle réaliser la rénovation de cet appartement sur deux ans et ainsi répartir les coûts sur deux périodes ou s'agit-il simplement d'un rafraîchissement ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité n'allait pas remettre la même somme sur deux ans, le Conseil ayant refusé le préavis. On ne fait que rénover l'appartement. Une partie du préavis concernait les rénovations profondes, dans les murs, les écoulements d'eau, etc... Des choix doivent être faits, ils se porteront sur les choses les plus visibles seulement. Des rénovations plus profondes se feront dans un prochain temps, mais vraisemblablement, le Conseil ne l'a pas souhaité. Une rénovation d'appartement standard se fera comme la cuisine, changement de luminaires, les sols, murs et autres. Ce qui avait été proposé par le service des bâtiments, c'était une rénovation de fond qui aboutissait, année après année, à un bâtiment quasi neuf, y compris les infrastructures intérieures. De temps en temps, il y aura des montants plus faibles car il s'agira juste d'un coup de peinture et que la rénovation n'est pas lourde et pas utile, ce qui n'est pas le cas dans cet appartement.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, comme l'a dit M. le Syndic, on ne va pas rénover. Le préavis faisait mention des conduites, de chutes d'eau partant de cet appartement et rejoignant l'immeuble. Le but était de changer au fur et à mesure de rénovation d'appartement, toutes ces conduites pour arriver à un bâtiment quasi neuf. Il se fera sur la base d'un préavis lorsque nous ferons une rénovation totale du bâtiment.

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) revient sur les propos de M. le Syndic disant que le Conseil ne voulait pas de ce préavis et tient à préciser que ce n'est pas le Conseil qui a refusé le préavis, mais que c'est la Municipalité qui l'a retiré. Il n'a donc pas été voté.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : à l'époque, ce préavis était urgent pour profiter d'une fin de bail pour le rénover avant de pouvoir le relouer. Est-ce que cet appartement est resté vide jusqu'à présent et si oui, jusqu'à quand le restera-t-il ?

Mme Isabelle **RIME**, Municipale répond qu'en l'état, il est impossible de le louer. Dès que le budget sera voté, nous commencerons les rénovations et ensuite il sera remis en location dès qu'il sera rafraîchi.

4. Travaux p. 47 à 54

M. Philippe **KAPPELER** (EA) : au point 470.3147.00 *entretien des cours d'eau*, il y a un budget de CHF 100'000.- et souhaite savoir quel cours d'eau est concerné par ce poste, car les années précédentes il n'y avait rien.

Il est répondu à M. KAPPELER qu'il trouvera cette information dans les commentaires.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a une question portant sur le compte 431.3142.10 *entretien du réseau routier par les entreprises*. En 2017, la question avait été posée à la COFIN de savoir si elle avait reçu un détail de ces travaux, la réponse avait été "non", mais qu'elle allait la redemander une ou deux années plus tard. Est-ce que cela a été fait ? Connait-on la liste des travaux qui vont être réalisés par la Municipalité pour ce montant ?

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) : répond par la négative. Il était dit d'ici un à deux ans, la COFIN a choisi deux ans, car il y avait d'autres sujets à examiner.

Selon M. Philippe **BELLWALD** (EA), cela fait déjà pratiquement trois ans. La question ici est toujours la même, à quoi servent ces travaux, parce qu'on voit que le montant a augmenté. Il n'a pas les chiffres sous les yeux, mais il doit y avoir environ CHF 50'000.- de plus. Autre question qui est pratiquement sous le même chapitre, puisqu'il s'agit de la question au point 431.3142.20, *aménagement urbain*, pour lequel il y a CHF 150'000.- pour la zone 30. M. BELLWALD souhaite savoir de quelle zone 30 on parle et si ce montant-là ne devrait-il pas faire partie d'un préavis pour que le Conseil sache de quoi on parle.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, rappelle qu'un budget se construit de deux manières, cela dépend des catégories de comptes. Soit on établit les montants par statistique, c'est-à-dire par la moyenne des années précédentes, soit on repart à zéro et, en fonction d'un plan d'entretien, d'une analyse de ce plan et des services qui fournissent les intentions, on essaie de faire passer ces intentions-là dans l'entonnoir du budget. Ce compte est établi de cette manière-là, chaque municipal bénéficie de détails très précis sur ces comptes.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, tient à disposition l'étude du bureau spécialisé qui avait travaillé sur les entretiens routiers. Il y a deux manières de procéder avec ces entretiens : celle d'avoir une réflexion beaucoup plus globale et celle de rénovation à neuf (dans la plupart du temps) qui passent au travers d'un préavis que certains peuvent considérer "préavis de tuyau". Pour ce compte spécifique, on est plutôt sur de l'entretien, c'est ainsi que se construisent les dépenses, on suit la même logique, mais avec des rénovations qui sont moins lourdes, comme des rénovations de tapis, des traitements de fissures le long des murs, et autres. Ces mandats donnés tout au long de l'année, représentent un gros montant, surtout ce qui concerne ces rénovations plus légères. En fonction d'une part sur un plan d'entretien qui a été prédéfini et d'autre part pour des questions d'opportunité (lorsque plusieurs autres partenaires de services publics ont utilisé l'espace pour en faire des fouilles), on profite également d'utiliser cette part de fouille qui nous permet de bénéficier d'une rénovation plus légère (revêtement des tapis routier). On le fait aussi parfois lors de fuites d'eau, ou dans la rénovation d'un secteur ou un autre.

Même réponse pour le compte "Aménagements urbains" qui est un nouveau compte. Il apparaît aujourd'hui avoir une nécessité, souvent par principe d'opportunité, mais la grosse partie c'est surtout de pouvoir coller à des projets privés. Et lorsqu'il y a une opportunité à devoir imaginer différemment les circulations, comme par exemple les trottoirs, les entrées de parking, etc... qui sont sur le domaine public, et peut-être avoir un aménagement routier qui soit un peu différent, il y avait la nécessité d'avoir un montant à disposition pour ces "accompagnements de projets urbains", indépendants de la volonté de la Municipalité pour la plupart du temps. C'est une enveloppe importante qui nous permettra de pouvoir accompagner ces éléments-là au quotidien. Concernant le plan de l'entretien routier, le rapport se termine en 2020 puisqu'il s'agit d'un plan quinquennal. Nous allons probablement proposer d'en refaire un nouveau pour le prochain quinquennat, afin de préconiser un entretien améliorant le réseau routier à hauteur de CHF 750'000.- par année. Nous avons tranché plusieurs années en disant qu'on avait un entretien qui se maintenait, voire avec un léger déficit, mais que les préavis récupéraient ensuite avec un montant aussi considérable, mais pour environ CHF 450'000.- cette année. Donc avec un entretien qui maintient et non pas un entretien déficitaire selon ce qu'on avait présenté (CHF 300'000.-) sur ce compte-là. On ne l'imagine pas, raison pour laquelle il y a ce montant-là pour l'ajuster par rapport aux comptes et on y tient pour assurer le suivi des routes au quotidien.

4. Instruction publique et cultes p. 54 à 58

M. Alain **GILLIERON** (EA) : au point 501.3011.00 *traitements de l'éducateur scolaire*, demande qu'est-ce que la Municipalité entend par traitements. Et cette personne sera-t-elle appelée à travailler de nuit étant donné que la majorité des déprédations importantes qui ont abouti à la création de ce poste, ont justement lieu la nuit.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) : rappelle **l'amendement N° 2 de la COFIN : "supprimer les montants des comptes 501.3011.00, 501.3030.00 et 501.3040.00 (éducateur scolaire), soit au total CHF 138'500.-"**.

L'amendement est mis **en discussion** :

Mme Isabelle **RIME**, Municipale : dans le rapport de la COFIN, il faut bien comprendre la différence entre le TSHM et l'AJA. Le travailleur social hors lieu n'intervient qu'en fin de journée, plutôt auprès de jeunes adolescents qui posent des problèmes d'incivilité. L'AJA intervient au niveau de l'accueil des élèves et des

jeunes, leur travail est différent. Toutes ces personnes sont complémentaires l'une à l'autre, mais ce dont nous avons vraiment besoin, c'est d'un éducateur auprès de l'élève dans la classe, car l'école n'est pas là pour éduquer. La société change et on se rend compte que l'école aura peut-être un rôle un peu plus d'éducation que d'instruction qu'elle n'a actuellement. Pour cela, nous sommes obligés d'y répondre si on veut éviter les soucis. Il y a des enfants qui ne vont pas bien, qui coûtent non seulement en argent, mais également en énergie. On retrouve ces jeunes dans la rue, il faut vraiment que l'on puisse travailler avec eux dès leur plus jeune âge. Il y a des parents qui sont totalement démissionnaires, il y a des situations dramatiques et ces enfants ont besoin de soutien, raison pour laquelle la Municipalité demande de refuser l'amendement de la COFIN, de façon à pouvoir mettre à disposition de ces enfants, un éducateur qui puisse être en appui en plus de l'éducateur qui sera mis en place par le Canton. Ce n'est pas un luxe de donner une chance à certains de nos enfants.

M. Cyril **ZOLLER** (Alt.-Verts) tient à préciser qu'on parle d'une ligne au budget, d'un montant. Dans les discussions, à quel moment se pose-t-on la question : "quel est le travail de cette personne" ? Oui, le Canton va mettre quelqu'un mais avez-vous questionné les professeurs, savoir comment se passe leur travail actuellement ? Quelles sont leurs conditions de travail dans les écoles ? Les avez-vous approchés avant de supprimer la ligne au budget ? Vous êtes-vous posé la question de tous ces parents démissionnaires qui ne s'occupent plus d'éduquer leurs enfants ? Le suivi n'est plus fait. On parle de parents que même s'ils vont être, ne serait-ce que puni par la justice, s'en moque de toute façon ou ne savent plus comment faire. C'est une ligne au budget, mais il faut se mettre à la place des gens qui sont dans le milieu scolaire. Une personne fournie par le canton, c'est bien, une deuxième par la commune, pour une double efficacité parce qu'il y a un réel problème. En hiver, le problème est moindre, mais la période estivale arrivera où les actes d'incivilité vont augmenter. L'école a besoin de ce soutien. Une commission de jeunesse a été créée récemment dans la ville d'Aigle, elle travaille régulièrement sur cette problématique-là. Elle réunit les écoles, les associations qui ont attrait avec la jeunesse, elle réunit aussi M. Kineli, le répondant de la police de l'EPPOC qui s'occupe justement de la prévention, qui est débordé. Le TSHL est débordé, entre toutes les occupations qu'il y a au niveau des tentatives de suicide ou autre et de l'encadrement de toutes les jeunes et de tous les âges, tous sont débordés et donnent tout ce qu'ils peuvent. Il faut rappeler que le TSHM travaille sur trois communes. Cette jeunesse est notre avenir, elle a besoin d'être encadrée. L'AJA s'occupe d'accueillir ces jeunes et tout se passe bien. Ces mêmes jeunes qui causent des problèmes dans les rues viennent à l'AJA et ils posent aucune difficulté. Faisons bien la différence entre ce que nous sommes en train de décider à présent. Une ligne au budget a été décidée de tracer, car c'est de l'argent. Mais à quoi cet argent va-t-il vraiment servir ? Faites bien attention à cette décision-là.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) : pour la majorité du groupe PLR, nous considérons que la thématique générale qui touche à la notion du "vivre ensemble", à une meilleure fluidité entre les accompagnements scolaires et les mesures sociales éducatives, à la réduction des incivilités et des déprédations, constituent une préoccupation croissante qui sans être urgente est cependant importante et doit être traitée avec une intention particulière. A la lecture du budget et du rapport de la COFIN, on relève plusieurs mesures distinctes qui viennent d'être rappelées tout à l'heure par M. ZOLLER, dont on peine cependant à cerner la stratégie globale et à comprendre les objectifs et les plans d'action. On a l'impression d'avoir à faire à une succession ou à une addition de mesures individuelles. Dans ce sens, nous comprenons parfaitement les réflexions de la COFIN et la finalité de son amendement qui ne vise pas à supprimer une prestation mais qui vise à avoir une meilleure compréhension de l'ensemble des moyens engagés et non pas de renoncer à des moyens. Cependant, compte tenu des attentes légitimes des parents, des citoyens aiglons et afin de marquer une volonté d'action, nous serions disposés à soutenir le maintien de ces lignes budgétaires moyennant que la Municipalité s'engage ce soir à déposer au plus tard lors de la séance du mois de juin, un rapport sur sa stratégie générale en la matière, avec analyse de la situation, ressources engagées et coordination, objectifs et plan d'action. Sous cette condition, la majorité du groupe ne soutiendra pas l'amendement de la COFIN, tout en remerciant cependant ses membres de leurs analyses et propositions objectives, notamment quant à la nécessité de différencier l'action municipale de celle prévue par le Canton. Par ailleurs, nous déposerons dans cette hypothèse, lors de la prochaine séance du Conseil, un postulat dont nous demanderons le renvoi direct à la Municipalité, visant à renforcer la démarche proposée ci-dessus. Sous condition que la Municipalité donne suite à notre demande ce soir avec un rapport complet au mois de juin, nous soutiendrons le maintien de cette ligne budgétaire.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, n'a pas compris les raisons qui ont poussé la COFIN à supprimer cette ligne. Même si ce travail a été fait depuis des mois en collaboration avec la Municipalité, les écoles, la police, il reste un travail confidentiel, un certain nombre d'informations ne peut pas être donné facilement mais il peut assurer que c'est un travail considérable qui a été fait. En proposant cette ligne au budget, la Municipalité a tout soupesé et reste convaincue qu'aujourd'hui, la commune doit participer à cet effort. La ville grandit, le nombre d'élève aussi, et nous sommes arrivés à la fin des possibilités que nous avons jusqu'à maintenant de faire au mieux dans une situation que l'on sait difficile. Il est gênant de le dire devant les médias, mais il n'a pas envie que l'on dise d'Aigle, que c'est la catastrophe dans les écoles. C'est un message que l'on doit faire passer à la population, c'est aussi une volonté claire de la Municipalité de prendre ce problème en main et ne pas laisser faire. Parce que ce sont nos bâtiments, mais surtout aussi nos enfants. On ne peut pas dire que le canton doit se débrouiller. Dans les séances avec le corps enseignant, M. BORLOZ a demandé aux participants de contribuer à cet effort à partir de maintenant pour contribuer à ça, mais il a aussi dit que la commune allait faire sa part, qu'ils ne seraient pas seuls. La proposition de M. PASCHE est une bonne proposition, la Municipalité répondra à cette stratégie et la redéfinira mieux dans sa globalité. Nous pourrons la décrire d'ici au mois de juin, car c'est très important. M. BORLOZ demande de ne pas supprimer cette ligne du budget, tous les partenaires aujourd'hui qui se serrent les coudes, de la police au corps enseignant, et tous les intervenants autour de ces personnes-là, ne comprendraient pas que l'on fasse un pas en arrière.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) pense que le Conseil a un peu avancé autour de ce sujet mais il souhaite faire part des réflexions de la COFIN, qui ont peut-être permis au dossier d'évoluer entre-temps. On a appris la vraie problématique du sujet. Mais de dire que la COFIN n'a vu qu'une ligne budgétaire est une manière très réductrice de penser de la façon dont elle travaille. Nous avons bien analysé l'histoire et avons pris des contacts avec les gens du terrain, avec l'école, pour savoir comment on était arrivé à l'idée que la commune devait peut-être participer. Il y a eu des réunions avant les vacances d'été, et c'est une préoccupation tellement importante qui dépassait largement les frontières de la commune, que le canton a décidé de faire le projet pilote qui va commencer dès janvier 2020, les gens sont déjà engagés. Ce n'est pas que la COFIN n'a pas de coeur, qu'elle ne réfléchit pas et ne voit que les chiffres, mais il y avait temporellement une histoire où la commune a vu la problématique, le canton l'a vu aussi et a décidé d'engager quelqu'un. Après, M. BOREL se rangerait personnellement derrière la vision développée par M. PASCHE qui dit que l'amendement de la COFIN a permis que le Conseil comprenne où est la problématique et que l'on voit que la commune a sa part à apporter, qui, telle qu'elle nous a été présentée, n'était pas le cas. Par cohérence avec lui-même, M. BOREL continue de voter l'amendement mais ne sera pas fâché si la majorité se rallie à la vision de M. PASCHE.

M. Philippe **KAPPELER** (EA), demande si le montant de CHF 100'000.- représente une année complète ou quelques mois de l'année 2020.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, répond que le cahier des charges est très difficile à décrire aujourd'hui, il va évoluer en fonction des situations, de l'environnement. Situation identique avec le canton, il va faire évoluer ses propres actions par rapport aux besoins. On ne rajoute pas CHF 100'000.- l'année prochaine. C'est en principe une personne, pour douze mois.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur l'amendement est **close**.

VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 2 PROPOSE PAR LA COFIN

Refusé à la majorité : 32 refus, 18 approbations, 5 abstentions

6. Police p. 59 à 63

Pas de remarque

7. Service social p. 64 à 66

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : sa question porte sur les postes concernant l'ARASAPE, car de mémoire, le budget qui a été présenté au Conseil a été fait avec des chiffres qui n'avaient pas été acceptés par le comité

directeur de l'ARASAPE. Mme ALLORA vient de dire que la commune a réussi à économiser CHF 160'000.- par rapport aux négociations qu'il y a eu au sein de ce comité directeur. M. BELLWALD souhaite, par voie d'amendement, demander que ces CHF 160'000.- soient retirés du budget.

Amendement N° 3 M. Philippe BELLWALD (EA) : vu que les montants budgétés pour l'année 2020 à l'ARASAPE ont été modifiés et acceptés par le comité directeur avec une diminution pour Aigle de CHF 160'000.-, il est demandé à l'Assemblée de retirer cette somme au budget.

L'amendement est mis **en discussion** :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : lors de l'établissement du budget, la polémique sur le budget de l'ARASAPE existait déjà. Or, la Municipalité a communiqué à la COFIN, que le montant initial annoncé avait été maintenu. M. BORLOZ demande de ne pas accepter cet amendement, car il y a eu une deuxième assemblée générale, un nouveau budget présenté notamment par une nouvelle présidente, avec des données dont on peut douter aujourd'hui de la solidité, faisant référence à l'ancienne équipe, qui a, sur l'exercice précédent, oublié de comptabiliser CHF 650'000.-. Dans ces conditions, il lui est apparu évident qu'il y a encore suffisamment d'incertitudes pour ne pas baisser ce montant. Ce budget a été retravaillé et on a, en principe, CHF 160'000.- en dessous. Un audit a été demandé par les communes mais le résultat n'est pas encore sorti. On sera content l'année prochaine, avec la nouvelle présidente, la nouvelle équipe et les nouvelles méthodes de gestion mises en place, que les résultats portent leurs fruits. S'il avait pensé à ce moment-là mettre un montant inférieur, il l'aurait fait, mais là, les incertitudes sont trop grandes.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a bien compris les explications du Syndic, toutefois, quelque chose l'interpelle : nous parlons de budget 2020, Mme ALLORA a dit qu'il avait été accepté par l'ARASAPE, elle n'a pas fait de restriction, ni annoncé les éléments nouveaux tels que communiqué par M. le Syndic. Il maintient son amendement.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, n'a pas donné d'éléments nouveaux, mais l'appréciation que nous avons. Il demande de refuser l'amendement.

Afin de pouvoir voter cet amendement, M. le Président prie M. BELLWALD de le lui remettre.

M. Cyril **ZOLLER** (Alt.-Verts) : l'art. 70 du règlement du Conseil prévoit le droit de le dicter.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) : s'agissant d'une question d'appréciation du budget, il souhaiterait connaître la position de la COFIN à ce sujet.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR), répond que la COFIN n'a pas pris formellement position sur ce point. Cependant, il a été discuté en séance, de l'éventualité d'une baisse et que faire si cette baisse était confirmée avant le début du rapport. A la majorité, la COFIN n'a pas souhaité changer le budget car il y a des incertitudes sur le nouveau chiffre et d'autres incertitudes dans les recettes que nous avons aussi mentionnées dans le rapport. Au niveau de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, nous estimons que la Municipalité est optimiste et au sujet d'ETACOM, le chiffre est identique mais nous ne savons pas ce qu'il va se passer, donc laissons le montant tel qu'il est à présent, tel était le vœu informel de la COFIN.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur l'amendement est **close**.

VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 3 PROPOSE M. PHILIPPE BELLWALD

Refusé à une large majorité.

8. Service des eaux p. 67 à 68

Pas de remarque

Charges et revenus par nature p. 69 à 77

M. Lionel **BILECI** (Alt.-Verts) : Lors d'un précédent Conseil, la Municipalité a proposé de ne pas soutenir un don à la FEDEVACO car elle préfère avoir la maîtrise des dons. Le Conseil communal a entendu et accepté ses arguments et n'a pas suivi la proposition de M. le Conseiller B. BOREL. Afin de garder une capacité de soutien importante aux projets qui pourraient être soumis à la Municipalité, le groupe AlternativeS-Les Vert-e-s propose l'amendement suivant :

Amendement N° 4 M. Lionel BILECI (Alt.-Verts) : que le compte 3659 "Dons et subventions" soit augmenté de CHF 15'000.- pour garder une capacité financière suffisante à ses objectifs.

L'amendement est mis **en discussion** :

M. Philippe **PASCHE** (PLR) : cette proposition est sur la forme quelque peu fantaisiste dans la mesure où il ne s'agit pas d'un compte mais d'une catégorie de comptes. On ne peut pas amender un groupe de compte dans les charges et revenus par nature, puisque ce n'est pas un compte en lui-même.

Pour **M. le Président**, il lui paraît compliqué de pouvoir amender cet aspect-là des choses. Dans ce cas, il se voit dans l'obligation **de refuser cet amendement**.

La discussion sur l'amendement est **close**.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : concernant le compte *3525 charges de prévoyances sociales autres Communes*, se pose la question de savoir ce que veut dire "autres Communes".

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : il s'agit des comptes de l'ARASAPE qui jouent au franc près.

Rapport de la COFIN

M. Stéphane **TILLE** (UDC) : le président de la COFIN a proposé de supprimer la dernière phrase des conclusions du rapport au sujet du budget d'investissement : "*De prendre acte des budgets d'investissement communaux ainsi que du financement qui en découle*". Selon l'art. 91 du règlement de Conseil communal, la Municipalité doit présenter les plans des dépenses d'investissement en même temps que le budget, quand est-il prévu de les présenter ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : ces plans d'investissement sont un peu le serpent de mer, car ils évoluent chaque année. Nous voulions des listes différentes chaque année, selon par priorité qui n'ont pas été suivies. C'est difficile de s'y tenir, il y a eu beaucoup d'interventions ces années précédentes sur ce plan d'investissement. On est arrivé finalement à un système qui a évolué, où l'on donne des indications sur du long terme. La COFIN a la liste de ce qui compose ces chiffres globaux et peut poser des questions de manière plus précise. Cela reste une grande liste, avec d'énormes montants sur des choses qui sont des intentions. Bien entendu, les intentions peuvent répondre parfois à des motions, à des attentes de la population ou à des intentions de la Municipalité. Souvent, à partir du moment où l'on met ce montant-là, il peut se passer pas mal d'années. L'inscrire sur la liste peut donner des envies, des attentes ou des impatiences. M. BORLOZ ne sait pas si la bonne méthode est celle que l'on pratique mais en tous les cas, ces deux dernières années, c'est celle qui a suscité le moins de questions et de polémiques.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) : il n'y a donc pas de date ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : à moins que la COFIN souhaite faire une séance et faire autrement. C'est vraiment la pratique qui l'a conduit à en arriver là.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur le préavis est **close**.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU RAPPORT

La Commission des Finances demande de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal d'Aigle :

- Vu le préavis n° 2019-14 du 21 octobre 2019
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopte le budget ordinaire pour 2020 **amendé** comprenant :

Aux dépenses **CHF 46'489'010.-**

Aux recettes **CHF 46'464'350.-**

Soit un excédent de dépenses de **CHF 24'660.-**

Accepté à la majorité - 2 abstentions

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

4. MOTIONS DÉPOSÉES

5. POSTULATS DÉPOSÉS

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION CONCERNANT LES PLACES DE PARCS HANDICAPÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) donne lecture de l'interpellation.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité donnera une réponse écrite à cette interpellation en même temps que le postulat. Un bon nombre de procédures retarde ce qui voulait être présenté, mais cela va être fait. Ceci-dit, il ne faut pas s'inquiéter, on peut mettre des places handicapées et les adapter comme on le souhaite, selon la pratique. C'était bien de sensibiliser la Municipalité à cela, elle va assurément suivre ce dossier de près avec une réponse écrite.

6.2 INTERPELLATION "LE VÉLO EN TANT QUE MOYEN DE TRANSPORT À AIGLE ?"

M. Samuel **OBI** (Alt.-Verts) donne lecture de son interpellation.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale : c'est un objectif important pour la Municipalité de rendre le vélo accessible à tout le monde. D'ailleurs, le schéma directeur "vélo" est en phase de finalisation de son concept, un préavis sera déposé au Conseil communal au printemps prochain. L'analyse sur les cheminements cyclables et la hiérarchie des rues a pris beaucoup de temps. Le projet commencerait en premier temps par du marquage ainsi que des légers travaux. Concernant l'itinéraire cyclable à la Route d'Evian qui est un point du PA2, le projet est établi. Une deuxième étude a été demandée pour avoir le bus en site propre qui, pour l'instant, est rentrée à la commune, la Municipalité n'en n'a pas encore pris connaissance mais une décision sera prise prochainement. La Municipalité a encore quelques années pour la mise en place de ce PA2, le délai est un peu plus long que le PA3. Ce projet fait partie d'un dossier à l'Agglo, pour demande de financement à la Confédération avant le début des travaux et, pour la suite du financement, il s'agira d'un préavis au Conseil communal.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, en tant que responsable des travaux et de l'urbanisme, apporte quelques précisions. Comme mentionné par Mme ALLORA, il s'agit de dossiers successifs qui s'imbriquent. Si le plan stratégique des sports a été validé lors d'un dernier Conseil, le poste de coordinateur vient d'être validé, il sera mis au concours tout prochainement. Le développement du préavis signalait que c'était l'une des missions aussi, en parallèle avec la coordination du sport, de pouvoir venir compléter une équipe technique destinée à implémenter le plan cyclable du schéma directeur sur lequel travaille Mme ALLORA et son équipe pour venir sur le plan technique, le développer et travailler avec les entreprises. C'est dans ce sens-là que cela fonctionne. De plus, s'il y a un schéma directeur cyclable, il y a le plan directeur communal aussi où là, il y a un gros travail qui est fait en termes de mobilité. Toutes ces planifications doivent être cohérentes entre elles. Il avoue que l'on se retrouve dans une situation cocasse ce soir entre refuser des vélos en libre-service et demander d'insister sur la mise à disposition de cycles pour la commune.

M. Samuel **OBI** (Alt.-Verts) se permet un commentaire au sujet des vélos libre-service. C'était peut-être l'une des raisons de l'échec, si on n'a pas les infrastructures pour rouler à vélo, très peu de gens les utilisent, d'où son interpellation. Un autre exemple ce soir, les places de parc handicapées. Il comprend bien le retard, mais la question était : a-t-on les ressources suffisantes pour le rattraper ? On n'est pas contre les projets en cours, on les soutient, mais il faut faire quelque chose pour combler ce retard.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal est d'accord avec ça. Il faut bien insister sur la multiplication des planifications qui font que si l'on veut des cohérences entre elles et une fois les processus d'acceptation validés (pense aux recours), il faut bien commencer par un bout. Toutes ses planifications font qu'aujourd'hui, on avance. Vous proposez un élément, on y reviendra l'été prochain.

6.3 INTERPELLATION SUITE À L'ABATTAGE DE 4 ARBRES VÉNÉRABLES AU PARC MON-SÉJOUR

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts) donne lecture de son interpellation.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, répond aux différentes questions de l'interpellation :

Question N° 1 : la décision faisait suite à des chutes de branches et a une constatation sur place, de dangerosité en lien avec la proximité de la route et la ligne de contact ainsi du fait que le mur qui soutenait en partie les arbres menaçait de s'effondrer.

Question N° 2 : en complément à la première réponse, il faut rappeler que l'un des trois arbres publiés

présentait des nécroses sur son tronc et les deux autres présentaient de la pourriture sur les racines ainsi que sur certaines branches. En complément de l'aspect précédent qu'il vient de donner, M. DEVAUD a indiqué, notamment sur les réseaux sociaux, que c'était en sous-sol que l'arbre était attaqué.

Question N° 3 : l'étude sur la tomographie des arbres est un document de travail interne mis à disposition pour donner des explications. Un rendez-vous est notamment fixé avec un citoyen le 14 janvier à 07h30, l'interpellateur est le bienvenu à cette séance. Quant à l'urgence, il n'y en avait pas, il s'agissait d'une information journalistique, mais la procédure standard a été suivie, à savoir : décision, publication et abattage.

Question N° 4 : c'est un élément qui a été donné sur place. Il s'agit d'un simple rappel, il y a eu plusieurs projets de rénovation du centre-ville qui mentionnaient ce plan avec la rénovation de la Rue de la Gare et qui mentionnaient aussi ce prévisible puits perdu. C'est l'unique emplacement sur une propriété communale, qui permettrait d'implanter un puits perdu d'environ 150 m³ nécessitant l'infiltration des autres surfaces de la Rue de la Gare, puisque nous n'avons pas d'autre endroits plus loin sur cette rue, et nous n'avons pas non plus envie de devoir traverser d'autres surfaces en souterrain. C'est aussi l'unique endroit où nous pourrions infiltrer l'ensemble de ces eaux de surface. Mais ce n'était pas là la raison de l'abattage. Lorsque on rénove un parc et qu'il faut ensuite y retourner pour creuser un puits perdu avec tout ce que cela génère comme contrainte, ce n'est pas forcément agréable pour les arbres alentours.

Question N° 5 : la procédure habituelle a été suivie avec la mise au pilier public. Un bon nombre de moyens de communication ont été utilisés, comme Aigle Info, le site Internet et pour le cas précis, dans les communications municipales. Il précise ici qu'il y a tous les mois des demandes d'abattage, qu'ils soient publics ou privés, et qu'ils font systématiquement l'objet d'une publication selon les procédures connues et que nous suivons toujours les recommandations du garde forestier.

Pour conclure, le communiqué de presse fait par la Municipalité vient d'être envoyé aux Conseillers et M. DEVAUD insiste sur le fait que la Municipalité est en faveur d'un développement harmonieux, favorisant les modes doux, la végétalisation de la ville, tels que présentés dans le projet du centre-ville, le schéma directeur des espaces publics, le plan stratégique des sports, le plan de zones réservées et le futur plan directeur communal. On parle de nombreuses planifications en cours et il précise que cette propriété communale a été mise en zone réservée, incluant la thématique ICOMOS, dont l'objectif est de la préserver et non de la bâtir. Cette zone réservée a été aujourd'hui mise à l'enquête.

Pour terminer, la Municipalité confirme sa ferme volonté à revaloriser le parc Mon-Séjour comme espace vert ouvert au public, rempli d'essences d'arbres magnifiques. Le projet est en route.

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts) déclare que ces réponses lui conviennent partiellement, dans la mesure où l'interpellation décrit une situation qui dure depuis une quinzaine d'années. Il y effectivement des choses qui auraient pu être faites à l'avance. Il se dit satisfait de la communication de ce soir, mais cela aurait pu être fait au Conseil précédent, puisque l'on était dans la décision d'abattage. Nos Municipaux auraient pu nous en informer dans leurs communications. Il propose au Conseil une résolution suivie par cinq Conseillers :

Résolution pour une communication Municipale précise concernant l'environnement naturel en ville : Le CC attend d'être dûment informé avant tout abattage d'arbres appartenant au domaine public aiglon et souhaite qu'un préavis soit soumis rapidement au législatif, traitant de l'aménagement du parc Mon Séjour en espace public et récréatif.

M. le Président ouvre la discussion sur cette résolution qui, il le précise, lui a été donnée avant le début du Conseil :

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : la position de la Municipalité a été exprimée ce soir et dans les communications. Elle encourage à refuser cette résolution. La question de l'information est traitée dans d'autres réglementations, et plus précisément, lorsque l'on est dans une demande d'abattage d'un privé ou public, il y a publication. Cependant, on peut entendre la question de l'aspect émotionnel de certains arbres, comme dans le cas présent, on a d'ailleurs tenu compte de cet élément puisque nous l'avons annoncé dans les communications mensuelles de la Municipalité. Il note au passage que le domaine public a une certaine

définition versus le domaine privé communal. Ensuite, sur la question de soumettre rapidement au Législatif, là aussi, la position a été exprimée ; nous avons clairement la volonté de pouvoir aménager de manière harmonieuse et avec qualité cet espace. Aujourd'hui, la Municipalité s'est exprimée sur le fait qu'il y a aussi surcharge sur certains éléments, beaucoup de planifications sont en cours et il est difficile de garantir le dépôt d'un préavis pour ce réaménagement, quand bien même on peut être d'accord sur la nécessité de le réaménager. Il faut faire les choses les unes après les autres, avoir une planification claire, comme demandé notamment par l'Entente Aiglonne, de d'abord travailler sur le plan directeur communal pour savoir où l'on va, et de faire valider dans l'année 2020, le plan directeur communal pour ensuite pouvoir travailler clairement sur une planification existante.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : au mois de mars dernier, l'Entente Aiglonne a déposé une motion demandant à faire faire une étude par la Municipalité pour ouvrir le parc Mon Séjour à la population. Ce projet dont a fait mention M. GOY, date depuis une bonne quinzaine d'années. Nous voyons la possibilité très simple, qui avait déjà été votée par le Conseil, c'est d'utiliser les ateliers participatifs dans le cadre du schéma directeur, pour accélérer le mouvement. Nous sommes particulièrement fâchés par le fait qu'il y a eu une situation de crise avec passablement de remous au sein de la population et que tout ceci aurait pu être évité si la Municipalité avait mis en place des ateliers participatifs ouverts à la population de façon à soumettre un projet dans lequel il aurait pu expliquer qu'il y avait des arbres à couper et que ces travaux-là auraient pu être faits suite à l'acceptation des idées émises lors des ateliers participatifs dans un préavis. Forts de ceci, nous soutenons également cette résolution, et la soutenons même très fort.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, pour ne pas laisser dire n'importe quoi, répète que la Municipalité a un certain nombre de planifications qui sont en cours. Organiser des ateliers participatifs pour un projet précis, en l'occurrence si on entend bien, pour couper quelques arbres, paraît étonnant. Comme l'explication donnée sur place, imaginant que potentiellement il n'y aurait plus de rail dans la rue juste devant par le fruit d'un certain nombre d'inventions et d'une certaine volonté de ce propre Conseil, qu'il y aurait environ 5'000 m2 de terrain et donc de surface à infiltrer dans un parc, et que si demain on vient vous présenter un projet, qu'on le réalise et qu'ensuite on revient avec certains nombres de machines, sur ce même parcours compléter des travaux, alors vous avez certainement mis la charrue avant les boeufs. Aujourd'hui, il faut laisser la Municipalité avancer avec ces planifications, elle se tient à disposition pour donner les explications sur tout ce qui est en cours. Probablement qu'il y a beaucoup, trop, de projets en cours aussi et tout s'imbriquent les uns envers les autres, et cela nous fait rencontrer un certain nombre de difficultés au quotidien, pour amener des projets de revalorisation sur la table.

Aujourd'hui, il était question de dangerosité, demain c'est un traitement particulier qui doit être réserver aux autres essences d'arbres. S'est laissé dire qu'il y avait potentiellement d'autres arbres qu'il faudrait élaguer, travailler, gérer par rapport aux essences que l'on entend implanter dans ce parc, de savoir si elles sont compatibles les unes aux autres, si elles laissent la lumière, etc... Il faut laisser la Municipalité avancer, faire des propositions. La motion a été acceptée, on va revenir avec une proposition concrète sur cet espace et il faut aujourd'hui refuser cette résolution, qui comporte une erreur par rapport à la question du domaine public qui n'a pas été corrigée.

M. Clément **REBER** (PLR) constate que le projet Aigle Centre 2020 prévoyait l'ouverture de ce parc au public, que ce projet a été passablement combattu par certains membres de l'Entente Aiglonne, que ce projet a été accepté démocratiquement par la population, mais que cette décision a été annulée suite à des procédures juridiques menées par un certains membres de l'Entente Aiglonne et que c'est la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, il est impossible d'ouvrir ce parc au public. Il demande simplement à ses collègues d'être un peu conséquent et de cesser de se plaindre d'un retard qu'ils ont eux-mêmes causés.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) signale que la votation a eu lieu en 2013, il y a eu des fautes graves commises lors de cette votation. Nous avons demandé à des citoyens de monter jusqu'au TF qui leur a donné raison. Parmi ces citoyens, il y avait peut-être des gens de l'Entente Aiglonne, mais il ne faut pas toujours faire l'amalgame "Entente Aiglonne" avec cet élément qui s'est passé bien avant.

M. Murat **ERDENIZ** (PSA) rappelle à M. REBER qu'il n'y a pas que l'EA qui s'inquiétait du parc Mon-Séjour et de l'abattage de ces arbres. La Municipalité peut aussi entendre, dans le contexte où l'on vit, par rapport à la volonté de ses citoyens qui pensent un peu à leur planète, l'émoi que peut susciter une telle décision et

reconnaître un minimum que la communication n'a pas été nécessairement efficiente à ce niveau-là. Il rajoute qu'une pétition était en train de tourner, qui a récolté en quelques jours près de 200 signatures, ce n'est pas rien. Il n'y a pas que l'Entente Aiglonne qui soutient cette résolution.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur la résolution est **close**.

VOTE SUR LA RESOLUTION DE M. Louis GOY

Refusée à la majorité : 30 refus, 20 approbations, 6 abstentions

6.4 INTERPELLATION "QUELS RÉSULTATS APRÈS DOUZE MOIS D'EXPLOITATION DU RÉSEAU MOBICHABLAIS ?"

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) donne lecture de son interpellation. Pour conclure, au vu des chiffres demandés, il pense que l'on pourra difficilement avoir une réponse orale étant donné qu'il faut sortir certains chiffres. Il pense que pour une somme de plus d'un million de francs par année, le Conseil communal est en droit d'avoir une information annuelle précise.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la plupart des choses demandées dans cette interpellation figurent dans des rapports. Il n'a pas besoin de temps pour communiquer ces chiffres, il suffit de les chercher dans les bons documents. Pour résumer cette interpellation :

Les comptages précis de la fréquentation du bus : ils seront obtenus dans le courant de l'année prochaine, et seront communiqués dans le cadre du rapport de gestion.

Participation annuelle : ce n'est pas CHF 400'000.-, vous avez passé une réponse à un postulat du mois de juin passé, où le montant de CHF 730'000.- a été annoncé, il figurait au budget suivant et accepté par le Conseil. La Municipalité n'a pas dit que c'était CHF 400'000.-, c'était les décisions claires du Conseil communal par rapport à ce que la Municipalité a mis en pratique.

Nombre de lignes exploitées : il semble que si on se penche sur un horaire, on voit le nombre de lignes proposées. Il y a également une application qui permet de s'y référer et d'apprécier le nombre de lignes.

Evolution des voyageurs : les comptages vont être faits, ils seront mentionnés dans le rapport de gestion au moment où les TPC pourront nous donner des résultats précis. Les systèmes de comptage ont considérablement évolué et seront rendus publics le moment venu.

Coût global par voyageur/kilomètre : tous ces détails se trouvent dans le rapport annuel des TPC. Il y a une assemblée générale qui est publique, le rapport est public, il se trouve d'ailleurs sur Internet ou à disposition, quelque temps avant ladite assemblée. Tous les chiffres nécessaires seront communiqués sur ces coûts voyageurs, l'évolution, etc., mais dans le rapport annuel des TPC.

Montants dépensés, chiffres 1 et 2 : M. BORLOZ veut bien faire une addition de coûts des études des abribus depuis qu'ils existent, mais tout est écrit dans les rapports annuels de gestion, ce sont des chiffres qui sont publics. M. BACCA sait certainement très bien faire une addition aussi bien que lui. En l'occurrence, il n'y a rien de nouveau puisque les montants supplémentaires ont été mis au budget. La raison a été communiquée, il s'agissait d'un élargissement de l'offre.

Enquête de satisfaction : la meilleure enquête de satisfaction sera celle de voir et de constater si les voyageurs augmentent ou s'ils diminuent. Lorsque nous aurons ces chiffres qui seront publiés dans le rapport

de gestion, nous pourrions apprécier la situation à sa juste valeur et savoir si oui ou non ce que nous avons mis en place répond à une demande.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) : remercie le M. le Syndic et Président des TPC, mais il constate que l'on n'arrive pas à avoir de rapport. C'est triste, car quand on est payeur à hauteur de plus d'un million par année, on pourrait être pris au sérieux, avoir un rapport qui serait destiné au Conseil communal et il insiste pour l'avoir par écrit ; il sera un sujet d'étude et de réflexion. Quant à l'étude de satisfaction, pourquoi ce ne sont pas les TPC qui la fait, pour voir ce qu'il en est. Toute société dynamique le fait, elle devrait donc être organisée sans tarder. Quand on nous répond "Allez regarder vous-même", il estime que c'est un manque de respect, dès lors il espère que cela va changer et que l'on aura des rapports circonstanciés chaque année.

La discussion est **close**.

6.5 INTERPELLATION "QUELLE AFFECTATION POUR L'EX-HÔTEL SUISSE ?"

M. Jean-Marc **GUILLARD** (EA) donne lecture de son interpellation.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, répond que ce débat a eu lieu récemment et invite M. Guillard à venir avec les municipaux, de passer une journée avec et de constater que faire un rapport sur chaque action de la journée est impossible. Il appartient à la Municipalité de gérer ces choses-là, de mettre en pratique ce que le Conseil communal décide. Aujourd'hui, nous sommes en discussion avec des gens qui construisent, cela relève de la relation confidentielle entre la Municipalité qui s'occupe de faire appliquer les lois et les décisions, et celui qui doit les appliquer. Comme déjà dit, il y a des délais à tenir, nous suivons ce dossier. S'il a été dit qu'il était important, c'est qu'il l'est et nous y mettons aussi toute l'énergie et l'importance nécessaire.

La discussion est **close**.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Stéphane **TILLE** (UDC) donne lecture d'un postulat "mise en place d'un pilier public digital pour la commune d'Aigle".

M. le Président déclare que ce postulat sera débattu lors de la prochaine séance de Conseil.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) : des antennes pour l'installation de la 5G ont été mises à l'enquête et il a cru comprendre que la Municipalité pensait que le devoir de précaution faisait qu'il fallait peut-être devoir s'y opposer. A-t-elle bien l'intention de le faire comme cela avait été annoncé dans une séance de Conseil précédente ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : il ne faut pas mélanger les opinions personnelles des membres de la Municipalité et la Municipalité elle-même, et rester prudent avec cette question de 5G. La Municipalité n'a pas déclaré qu'elle allait s'y opposer, en revanche, lorsqu'il y a des enquêtes publiques qui sont faites, elle a imposé le fait de mentionner la 5G, lorsqu'elle est détectée. Ceci par souci de transparence vis-à-vis des citoyens, car il leur appartient de se faire une opinion en connaissance de cause. Aujourd'hui, il y a un moratoire spécial dans le canton de Vaud, mais ce n'est pas de sa compétence de décider d'appliquer un moratoire de ce type-là, c'est la Confédération qui décide. Nous ne savons pas ce qu'il va se passer, sauf que le Canton ne distribue pas d'autorisations. Il tente de jouer la transparence, mais si le citoyen n'est pas d'accord, il doit le manifester et ne doit pas attendre que la Municipalité règle cette question de 5G.

M. Cédric **ALLORA** (Alt.-Verts) a vu une manne fédérale arriver pour la région Chablais Agglo au niveau de la mobilité. Il souhaite savoir quels étaient les travaux prévus, ou la participation faite par rapport à la mobilité pour la commune d'Aigle.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, répond qu'il s'agit d'une petite question dont la portée dépasse largement le temps qu'il reste aujourd'hui. Le plan agglo est une suite de mesures, tout doit être mis en place, cela va prendre des années. Il faut se référer au rapport d'agglomération sur Internet, toutes les mesures prévues de faire s'y trouve.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : se référant à la page 19 du PV de la séance du 31.10.19, il souhaite poser à la Municipalité une simple question d'instruction civique. Comment se fait-il qu'une lettre adressée à la Municipalité par deux Conseillers communaux puisse être transformée par un coup de baguette magique, en interpellation et être traitée comme telle par l'Exécutif, alors même que le document n'est pas muni de cinq signatures réglementaires. Il remercie de bien vouloir expliquer au Conseil la raison de cette étonnante acrobatie.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, répond que ce n'est pas la première fois que l'interprétation des documents reçus n'est pas simple. Entre des postulats qui sont des motions et des motions qui sont des interpellations, et autres, ce n'est pas toujours facile, on essaie de bien faire. Si c'était une lettre que l'on a transformée en interpellation, cela peut donner des informations supplémentaires. Mais comme il l'a souvent dit et suggéré, il suffit de mettre un titre sur ce document. Mais reste désolé si cela a mal été interprété.

Il n'y plus d'intervention, la discussion est **close**.

M. le Président remercie le SEMO et son directeur M. Pascal BRUNNER pour la mise à disposition de cette salle, pour la visite très intéressante des locaux faite en préambule à ce conseil ainsi que pour la confection, avec les jeunes, de l'agape qui va suivre.

Allocation du syndic :

Citations de quelques passages tirés du livre " Une histoire politique de la démocratie directe en Suisse". Inspiration prise suite à la lecture dans le 24Heures de l'article "Juliette, tirée au sort" relatif aux prochaines élections.

Pour conclure : le succès de la démocratie directe résulte surtout de sa capacité à régler pragmatiquement des querelles qui auraient pu être fatales à la cohésion de la Confédération suisse. Si on peut enterrer un peu ces querelles, rester pragmatique et penser à notre bonne commune. Aussi, M. le Syndic souhaite à tous de passer de merveilleuses fêtes, en famille, dans un esprit chaleureux, avec beaucoup d'amour et une bonne nouvelle année.

L'Assemblée applaudit.

Allocation de M. le Président Alexandre FAVRE :

"Chers Municipaux, chers Conseillers, chers journalistes, Cher public,

Au moment où les flocons vont commencer à virevolter dans le ciel aiglon, il est temps de vous livrer quelques considérations d'usage.

Ainsi, me permettant d'user de la métaphore, et pour reprendre un sujet hautement émotionnel, je vais essayer de comparer notre Assemblée à un arbre.

Tout d'abord, il y a vous, chers Conseillers, vous êtes le tronc, la base du système. Ensuite, il y a vous, chers Municipaux, vous êtes les branches, vous vous devez de porter des fruits. Il y a aussi vous, cher public, vous qui représentez la communauté, vous êtes les racines, les ressources.

Et puis, il y a vous, chers journalistes, vous êtes les arroseurs, ceux qui aident à ce que la sève circule, sève que l'on peut assimiler à nos débats.

Et les feuilles me direz-vous ! Les feuilles, et bien ce sont les préavis, les interpellations, postulats et autres motions, celles qui permettent aux fruits portés par les branches de mûrir.

Et le Président, on y fait faire quoi ? Ce pourrait être l'oiseau qui utilise l'arbre, tel un perchoir. Eh bien non, le Président, auquel j'associe notre si efficace secrétaire, je le vois plus comme le piquet, le tuteur, le soutien. Il se doit de soutenir cet arbre afin d'y permettre de grandir et d'évoluer le mieux possible.

Sur ce, je désire vous citer un vieux proverbe célèbre en Chine, je cite :

"L'arbre qu'on abat fait plus de bruit que la forêt qui pousse"

Pour conclure, je tiens à vous souhaiter à toutes et tous, de chaleureuses fêtes de Noël ainsi qu'une fructueuse année 2020 et profite de remettre un petit présent à Véronique Deladoey pour la remercier de son excellent travail."

Sous les applaudissements de l'Assemblée, M. le Président clôt la séance qui est suivie d'un apéro dînatoire, à 00h07.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Alexandre FAVRE



La secrétaire :
Véronique DELADOEY





Parti socialiste
aiglon

Parti Socialiste Aiglon
C/o Murat Erdeniz
Chemin de Pautex 8
1860 Aigle

INTERPELLATION

Mesdames, Messieurs les municipaux.

En date du 15 décembre 2017, le conseiller communal Claudio Mariano déposait un postulat concernant les places de parcs handicapés sur le territoire communal.

La municipalité ayant donné une réponse orale et le conseil communal ayant retourné ce postulat à la municipalité, le PSA souhaite savoir:

1. Si la problématique des places handicapées est bien prise en compte dans le schéma directeur ou plan directeur?
2. Si la municipalité a pensé à saisir l'occasion des travaux d'aménagement urbain à proximité de l'office de poste et de l'office des impôts pour réserver un espace destiné aux personnes à mobilité réduite?
3. Si non, dans quel délai la municipalité pense-t-elle pouvoir offrir des places handicapés supplémentaires aux citoyens concernés?

Le PSA vous remercie de votre réponse écrite ou orale lors du présent conseil communal et vous présente, Mesdames, Messieurs les municipaux, ses salutations distinguées.

Pour le PSA:
Murat Erdeniz
Président



Conseil communal du 12.12.2019

Interpellation – Le vélo en tant que moyen de transport à Aigle?

L'année prochaine, Aigle (avec Martigny) accueille les Championnats du monde de cyclisme sur route. La présentation du nouveau plan stratégique des sports adopté par le Conseil stipule qu'Aigle continuerait d'organiser ce type d'événement à l'avenir. Nous saluons les efforts conjugués de la Municipalité et du Conseil qui valorisent les événements sportifs mais constatons que le développement de la pratique du vélo « au quotidien » a pris du retard.

Sauf erreur, depuis le début de la législature, pas un seul mètre de nouvelles bandes (ou pistes) cyclables n'a été construit sur le territoire communal. Il est vrai que dans notre région, beaucoup de gens pratiquent le vélo comme un sport et n'ont pas nécessairement besoin d'une infrastructure routière particulière.

Les cyclistes lambda restent trop rares malgré la topographie locale favorable à la mobilité douce! Beaucoup d'enfants empruntent les trottoirs qui sont les seuls endroits où ils se sentent en sécurité.

A la rue du Collège c'est officiellement l'itinéraire recommandé alors que les trottoirs ne sont pas équipés pour les deux-roues qui rend cette pratique illicite.

Cet exemple est emblématique du manque d'aménagements routiers cyclables à Aigle. Une partie de la population n'utilise jamais de bicyclette et les enfants qui voudraient peut-être l'utiliser pour aller à l'école ou aux loisirs, sont transportés par leurs parents en voiture.

Néanmoins, des améliorations d'infrastructures cyclables ont été annoncées depuis longtemps:

- Un schéma directeur vélo pour lequel un bureau d'ingénieurs a été mandaté en 2017 qui n'a toujours pas été publié.
- Dans le cadre du programme d'agglomération, Aigle a obtenu le financement pour créer un chemin cyclable depuis le centre d'Aigle jusqu'à la zone industrielle, commerciale et sportive au bord du Rhône. Financement accordé pour une période fixe (qui échoit passé un délai).

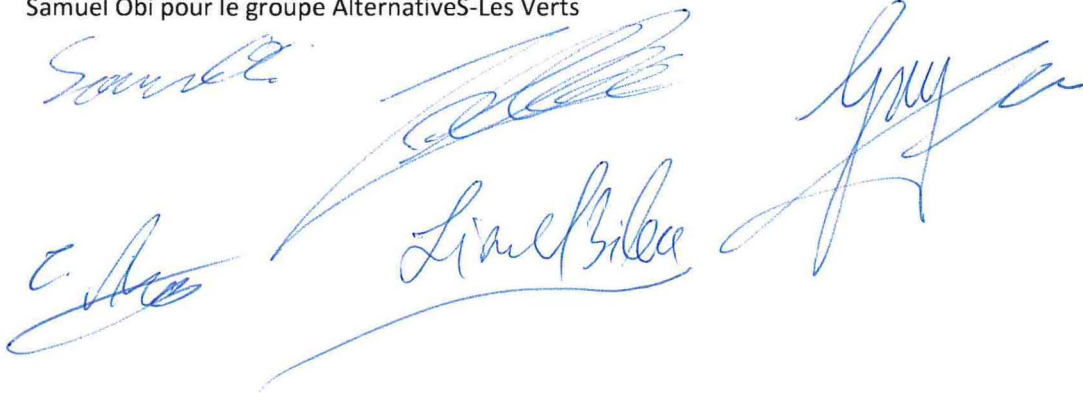
- Aigle souhaite obtenir le label « UCI Bike City » qui comprend l'accueil des événements sportifs et des infrastructures adaptées au cyclisme quotidien.

Sans remettre en cause l'organisation d'événements sportif à Aigle (nombreux parmi nous aiment le cyclisme et vont participer bénévolement à ces événements), nous posons les questions suivantes :

- Comment la Municipalité compte-t-elle combler le retard en matière de projets et d'infrastructures cyclables pour développer le vélo en tant que moyen de transport à Aigle ?
- Alors que la validation du schéma directeur vélo a pris des années de retard, quel moyen la Municipalité va investir pour réaliser les infrastructures nécessaires à l'obtention du label « UCI Bike City » ?
- Comment la Municipalité compte-t-elle gérer le projet d'itinéraire cyclable vers la Mêlée pour garantir qu'il soit réalisé à temps (avant que les fonds de la Confédération soient échus) ?

Au vue des nombreux dossiers en cours à Aigle concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire (plan directeur communal, zone réservée au centre, déplacement des lignes TPC, aménagement du centre-ville, chantiers des ronds-points et écoles, etc.), la question structurelle de la suffisance des ressources financières et en personnel communal à disposition dans l'administration doit être posée afin que le développement du vélo en tant que moyen de transport soit réellement une priorité à Aigle.

Samuel Obi pour le groupe AlternativeS-Les Verts



The block contains five handwritten signatures in blue ink. From left to right, the signatures are: a stylized signature, a signature that appears to be 'Samuel', a signature that appears to be 'Liné Biba', and two more stylized signatures. The signature 'Liné Biba' is clearly legible in the center.

Interpellation suite à l'abattage de 4 arbres vénérables au parc Mon-Séjour

Entre 2003 et 2006, une commission du CC est constituée suite à une pétition demandant l'ouverture du parc Mon-Séjour à la population. Son rapport relevait la valeur patrimoniale du site et concluait sur trois variantes en faveur de l'ouverture au public mais La Municipalité proposait et obtenait d'inclure cette recommandation dans une étude globale des parcs arborisés aiglons qui n'a jamais été soumise au plénum.

En 2008, le CC accepte le nouveau règlement sur la protection des arbres qui abroge la version de 1974 et accepte un postulat intitulé : Vers un inventaire des arbres de valeur à Aigle. Celui-ci est classé sans suite à l'issu d'un rapport de la Municipalité en mai 2009, aux motifs que cet inventaire serait trop coûteux et techniquement difficile à réaliser.

L'Entente Aiglonne a déposé le 28 mars 2018 une motion intitulée : « Parc Mon-Séjour, un espace vert » demandant que celui-ci fasse partie intégrante des ateliers participatifs pour lesquels un budget est encore à disposition de la Municipalité.

Le 21 oct. 2019, la Municipalité a décidé l'abattage de 3 arbres de la propriété Mon-Séjour ainsi que de 3 arbres sur le site des Glariers : ceux-ci nuisent à **la conservation de bien de valeurs** notables et présentent **des dangers** et seront compensés par la plantation de nouveaux arbres selon cette décision. Lors du CC du 31 oct. 2019 à Ollon, aucune communication municipale n'est transmise alors que le Conseil se prononçait sur l'octroi du crédit et le référendum spontané de la future salle des Glariers, site concerné par la décision d'abattage.

Le 19 nov. 2019 paraît dans le 24H, un article titrant et informant que des arbres sains mais menaçants seront abattus **en urgence** à Aigle et que la décision municipale susceptible de recours dans les 30 jours est au pilier public. A la parution, 13 jours ouvrables se sont écoulés au pilier public et l'information journalistique est erronée car le délai d'opposition est de 20 jours selon le règlement ad-hoc.

Deux oppositions individuelles et une opposition des Vert.e.s du Chablais sont transmises aux différents acteurs concernés - certes hors délai, ainsi qu'une pétition en ligne et de rue munies respectivement de 193 et 47 signatures, a circulé. Les arbres sont abattus le lundi 2 déc. 2019. Sur place, un élu signataire et des citoyens reçoivent des explications techniques et politiques de la part du Municipal G. Devaud et du garde forestier présents : un rapport de risque aurait été établi (tomographie) ainsi qu'un projet d'affectation publique du parc serait en cours.

Nous constatons :

- que le règlement communal de la protection des arbres permet l'abattage préventif d'arbres vénérables **non-répertoriés** (art.9 LPNMS) en invoquant **le danger ou la nuisance** (art.15);
- que des démarches règlementaires du législatif sur le site de Mon-Séjour sont ignorées par la Municipalité depuis 15 ans;
- qu'en dernier recours, la Municipalité fait abattre des arbres sans passer par un préavis englobant l'aménagement du parc;
- que la communication est tronquée, ce procédé entamant la confiance nécessaire entre le législatif et l'exécutif.

Ainsi nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- Sur quels critères objectifs la Municipalité s'est-elle basée pour décider d'abattre les arbres ?
- Dans quel but primordial a-t-elle décidé d'abattre des arbres centenaires (propriété et bâtiments datent de 1840 selon la fiche ICOMOS) ?
- La Municipalité peut-elle nous fournir le cas échéant l'étude « scientifique » (tomographie datée) qui confirmait **l'urgence** de l'abattage ?
- Est-il exact que la Municipalité va faire creuser un puits perdu dans ce périmètre et ne serait-ce pas la raison de l'abattage ?

- Quand la Municipalité va-t-elle mieux communiquer (conseillers et population) afin d'explicitier ses motivations plutôt que de publier ses décisions au pilier public ?

Devant l'urgence de la situation (3 arbres en sursis aux Glariers) nous demandons expressément à la Municipalité de répondre immédiatement et par oral.

Aigle, le 12 déc. 2019

M. Erdeniz, L. Goy, M.-D. Genoud-Champeaux, B. Borel, S. Tille



L'Entente Aiglonne

Responsabilité - Citoyenneté - Équité

INTERPELLATION : Quels résultats après douze mois d'exploitation du réseau *MobiChablais* ?

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Mesdames et Messieurs membres de la Municipalité,

Le budget 2018 prévoyait un montant de CHF 33'000.— pour lancer, en décembre 2018, le réseau régional « Bus Agglomération », baptisé depuis *MobiChablais*. Le Conseil pouvait s'attendre au vu des explications données à l'époque par la Municipalité, à une participation annuelle de CHF 400'000.- environ. Notez en passant que ce montant était déjà deux fois plus élevé que le montant alloué pour le bus communal !

Le budget 2019 prévoyait une participation beaucoup plus élevée de CHF 730'000.- sans dépenses déclarées pour des études ou des réalisations d'infrastructures.

Le budget 2020, lui prévoit une participation de CHF 940'000.-, ainsi qu'un montant de CHF 125'000.- pour les infrastructures notamment les abribus sur le territoire aiglon, soit une dépense de CHF 1'065'000.- pour notre commune !

Ceci étant exposé, nous prions la Municipalité de nous transmettre dans les meilleurs délais une réponse écrite et détaillée comprenant tous les éléments nécessaires à une appréciation de la valeur ajoutée de ce service pour la population aiglonne depuis sa création en décembre 2018.

En particulier, nous demandons à être informés sur les points suivants :

- le nombre de lignes de bus exploitées depuis la création de ce réseau régional ;
- l'évolution par mois du nombre de voyageurs sur la totalité du réseau régional ;
- l'évolution par mois du nombre de voyageurs dans les bus sillonnant le territoire de la commune ;
- le coût global par voyageur-kilomètre de chaque ligne du réseau *MobiChablais*, en séparant l'horaire régulier du transport à la demande (TAD) ;
- le coût global par voyageur-kilomètre de chaque ligne *MobiChablais* circulant sur le territoire aiglon, en séparant l'horaire régulier du TAD ;
- les montants des subventions cantonales et fédérales dont bénéficient *MobiChablais* ;
- les montants dépensés par la commune d'Aigle depuis la création du réseau portant sur : (1) les études complémentaires pour les arrêts/abribus, (2) la réalisation éventuelle de nouveaux arrêts/abribus, et/ou le déplacement d'arrêts/abribus existants.

Par ailleurs, il nous paraît utile, vu la faible fréquentation observée, de connaître ce que pense la population des services de bus après plus d'une année d'exploitation. Dès lors, nous demandons à la Municipalité de nous indiquer si elle envisage d'effectuer une enquête de satisfaction auprès de la population aiglonne ? Si oui, quand et si non, pourquoi ?

Je vous remercie de votre attention et prie la Municipalité de répondre par écrit à cette interpellation.

Entente aiglonne : Marcel-Jacques Bacca

Aigle, le 12 décembre 2019



L'Entente Aiglonne
Responsabilité - Citoyenneté - Équité

INTERPELLATION : Quelle affectation pour l'ex-Hôtel suisse ?

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Suite à une interpellation du PLR, déposée devant ce Conseil le 28 mars dernier, portant sur l'après-vente de la parcelle communale 266, une résolution du même PLR « ... *pria*t la Municipalité d'entreprendre toutes démarches utiles pour que le projet de nature hôtelière décrit dans le préavis N° 2016-03 soit réalisé comme prévu, cela afin de permettre la création de lits hôteliers. A défaut, il appartient à la Municipalité de prendre toutes mesures utiles pour obtenir le versement du complément de prix, selon les conclusions du préavis N° 2016-03. (sic) ».

Pour rappel, cette résolution a été acceptée par une majorité du Conseil.

Le quotidien 24 Heures du 02 avril 2019 relatait cette séance et je cite : « A l'issue du Conseil, en petit comité, M. Frédéric Borloz a fait part de sa forte détermination : « **La possibilité de mettre en demeure** (ndlr : le nouveau propriétaire) **existe. Nous analyserons, s'il le faut, l'éventualité de faire cesser le chantier** » ».

Mis à part le fait qu'il n'est pas convenable d'apprendre ultérieurement par la presse des éléments qui auraient dû être dites par la Municipalité pendant la séance du Conseil, le chantier a poursuivi son petit bonhomme de chemin : c'est-à-dire, sans cessation d'activité.

Nous en concluons, naïvement peut-être, que la situation est réglée. Nous souhaitons, toutefois, par respect de nos institutions, que la Municipalité informe les membres de ce Conseil en bonne et due forme, de manière transparente et complète.

Dès lors :

- qu'advient-il du projet initialement prévu d'hôtel-resort à Aigle ?
- les décisions prises par ce Conseil sont-elles **toutes, scrupuleusement, respectées** ?

Je vous remercie de votre attention et prie la Municipalité de répondre par écrit à cette interpellation.

Entente aiglonne : Jean-Marc Guillard

Aigle, ~~le 31 octobre 2019~~

le 12. Dec. 2019